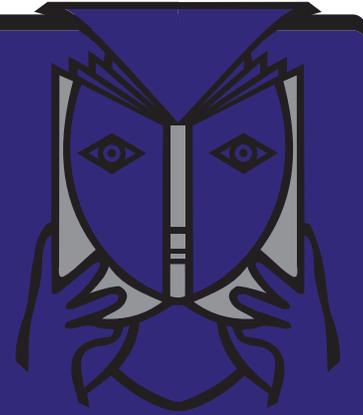




Nouvelles

Février 1999
Vol. 31, n° 2
ISSN 0027-9633

DE LA Bibliothèque
nationale



Sommaire

Collections

- ◆ De la Collection des livres rares... /1
- ◆ Le point sur le Programme décentralisé pour les journaux canadiens (PDJC) dans l'Ouest et le Nord canadiens /3

Le milieu des bibliothèques

- ◆ Relations bibliothèques-éditeurs au cours du prochain millénaire : La perspective de la Bibliothèque /9
- ◆ Le tarif des livres de bibliothèque : Un programme précieux du gouvernement fédéral en vue d'aider les bibliothèques /12
- ◆ L'imagerie numérique : Vers une convention internationale sur l'orientation, les lignes directrices et les pratiques exemplaires /14
- ◆ Congrès 1998 de l'ASTED : Une porte ouverte sur nos services /17

Études canadiennes

- ◆ Savoir Faire : Partez à l'aventure ! /18
- ◆ Savoir Faire : Commémoration du 50^e anniversaire de la signature du *Refus global* /19
- ◆ Nouveau formulaire électronique d'inscription des projets de recherche en bibliothéconomie et en sciences de l'information en 1999 /19

Programmes publics

- ◆ La Grande soirée de lecture des Prix littéraires du Gouverneur général /20

COLLECTIONS

De la Collection des livres rares...

par Michel Brisebois,

bibliothécaire des livres rares, Services de recherche et d'information

Alain Grandbois, 1900-1975

Poèmes. Hankéou [Chine]: 1934. [32] feuillets doubles.

Parmi les écrivains canadiens qui eurent le privilège de connaître le Paris de l'entre-deux-guerres, on songe surtout à Morley Callaghan, John Glassco, Marcel Dugas, Simone Routier et Robert de Roquebrune. Ceux-ci ont publié leurs souvenirs, plus ou moins romancés, décrivant leurs rencontres avec les écrivains célèbres, français ou étrangers, qui peuplaient le Paris de cette époque.

On oublie souvent celui qui fut probablement le plus présent et en même temps le moins loquace de tous, Alain Grandbois. Il fut l'ami de Paul Morand, Paul Valéry, St-John Perse, Blasco Ibanez, Ernest Hemingway et plusieurs autres. Il prenait le café du matin avec Jean Giraudoux avant d'arpenter les rues de Montparnasse en compagnie de Léon-Paul Fargue. Homme privé et modeste, Grandbois se racontait par bribes surtout à travers les souvenirs de ses amis tel Marcel Dugas.

Alain Grandbois naquit à Saint-Casimir de Portneuf (Québec) dans une famille de commerçants aisés. Après des études mouvementées et maintes fois interrompues, il est admis au barreau mais ne pratiquera jamais. En 1925, il quitte le Canada pour s'installer à Paris et, à l'exception de quelques courts voyages pour visiter sa famille, il ne reviendra de façon définitive au Canada qu'en 1939.



Paris le retient quelques années mais Grandbois a surtout soif d'évasion et de voyages. C'est l'époque de l'exotisme et de la vitesse, des longues randonnées en automobile, de l'ouverture des lignes



aériennes vers l'Afrique du Nord et l'Indochine.

Comme ses amis Paul Morand et Léon-Paul Fargue, Grandbois parcourt l'Europe, se rend en Afrique du Nord, aux Indes, et en Terre Sainte. Il est aujourd'hui difficile de le suivre à la trace car les notes qu'il griffonne en voyage sont égarées dans un train à destination de la Sibérie ou oubliées dans une kasbah marocaine. À l'hiver 1933, il publie à Paris une biographie de Louis Jolliet, *Né à Québec*, puis s'embarque aussitôt pour l'Extrême-Orient.

Son itinéraire le conduit par l'Afrique à Ceylan, à Singapour, puis, traversant l'Indochine et le Cambodge, jusqu'à Shanghai. De Shanghai, il se rend à Hankéou, le plus grand port intérieur de la Chine. C'est là qu'il rencontre un commerçant français à qui il montre quelques poèmes écrits pendant le voyage. Son hôte s'engage à les faire imprimer pendant que Grandbois continue son périple vers le Tibet.

De retour à Hankéou quelques mois plus tard, c'est un auteur surpris qui se voit remettre 150 exemplaires de son recueil. C'est un joli livre imprimé sur papier vergé de riz et sous une couverture souple recouverte de soie bleue. Le frontispice montre un fumeur d'opium étendu sur une natte. Dans le coin supérieur droit de la couverture, cinq caractères chinois qui peuvent se traduire par « dès l'instant où surgit l'inspiration le poème est fait ». Achievé d'imprimer le 25 août 1934, le recueil renferme sept poèmes qui furent repris plus tard dans *Les Îles de la Nuit* (Montréal : Parizeau, 1944), mais dans un ordre différent et illustrés par son vieil ami Alfred Pellan.

Grandbois rapporte une douzaine d'exemplaires avec lui et met le reste du tirage sur une jonque de passage. La précieuse cargaison disparaît en mer de Chine, victime d'un naufrage ou de pirates. Les seuls exemplaires connus furent conservés par les parents ou amis de l'auteur. On ne peut localiser que six exemplaires de ce recueil, trois dans des bibliothèques (Bibliothèque nationale du Canada, Bibliothèque nationale du Québec et Université de Montréal) et trois dans des collections privées.

Chassé par la guerre et complètement ruiné, Grandbois revient au Canada en 1939. Il y publie quelques

recueils de poèmes, *Les Îles de la nuit* (1944), *Rivages de l'homme* (1948) et *L'Étoile pourpre* (1957), des nouvelles dans *Avant le chaos* (1945) et une biographie dans *Les voyages de Marco Polo* (1941). Bibliographe à la Bibliothèque Saint-Sulpice, il publie des articles de revues, présente une longue série d'émissions à la radio et donne des conférences.

Alain Grandbois est un des plus importants poètes canadiens et son oeuvre, d'une grande densité et profondeur, influence plusieurs générations de créateurs.

Ce fut par l'entremise de monsieur Guy Sylvestre, alors directeur général, que la Bibliothèque nationale du Canada s'est procuré dans les années 1970 ce précieux exemplaire des *Poèmes* d'Hankéou. ♦

Si vous voulez lire...

d'avantage à propos d'un sujet, veuillez nous le faire savoir et nous ferons paraître un article qui en traitera dans un numéro futur de *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*.

Écrivez-nous à :

Nouvelles de la Bibliothèque nationale
Marketing et édition
Bibliothèque nationale du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N4
ou par télécopieur à
(613) 991-9871
ou par courriel à : nbn@nlc-bnc.ca

Nouvelles

DE LA Bibliothèque nationale



ÉDITRICE

Margo Wiper

RÉDACTRICE EN CHEF

Gwyneth Evans

RÉDACTION

Jean-Marie Brière

Iris Winston

PRODUCTION

Roseanne Ducharme, Denis Schryburt

Les *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* sont publiées 10 fois par année et elles sont distribuées gratuitement à ceux qui en font la demande. Si vous désirez changer votre adresse, S.V.P. retourner votre étiquette d'adresse avec les changements désirés à Marketing et édition, Bibliothèque nationale du Canada, 395, rue Wellington, Ottawa, Canada K1A 0N4. Télécopieur : (613) 991-9871. Internet : publications@nlc-bnc.ca

Les *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* sont accessibles aussi au service Web de la Bibliothèque nationale à www.nlc-bnc.ca/nl-news/fnlnews.htm

Cette publication peut être reproduite sans autorisation à la condition d'indiquer la source en entier. Les anciens numéros des *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* peuvent être obtenus en écrivant à l'adresse mentionnée ci-dessus. S.V.P., préciser le(s) volume(s) et numéro(s) désiré(s).

Les *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* sont répertoriées dans le Canadian Magazine Index, le Canadian Periodical Index, le Children's Literature Abstracts et sont disponibles en direct dans la base de données Canadian Business and Current Affairs.

Tous les moyens ont été utilisés afin de retracer les détenteurs du droit d'auteur des documents utilisés dans cette publication. Tout oubli est invo-lontaire et la Bibliothèque nationale du Canada est prête à rectifier toute erreur commise par mégarde.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 1999, représentée par la Bibliothèque nationale du Canada.



Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48-1992. Le logo de la Bibliothèque nationale du Canada s'inspire de la murale « La Connaissance/Knowledge » créée par Alfred Pellan pour la salle de référence de la Bibliothèque nationale.



Le point sur le programme décentralisé pour les journaux canadiens (PDJC) dans l'Ouest et le Nord canadiens

par Sandra Burrows,
Services de recherche et d'information

Le point sur le Programme décentralisé pour les journaux canadiens (PDJC) » (Nouvelles de la Bibliothèque nationale, vol. 29, n^o 10, octobre 1997, p. 8-9) était centré sur les réalisations à l'échelle nationale. Un deuxième article mettait l'accent sur l'apport des provinces et l'évolution future du PDJC sur la côte Est (« Le point sur le Programme décentralisé pour les journaux canadiens (PDJC) dans l'Est du Canada », Nouvelles de la Bibliothèque nationale, vol. 30, n^o 6, juin 1998, p. 14-16).

Le présent article examine le rôle des provinces et des territoires exposé dans le programme, et rend compte de l'évolution récente en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Saskatchewan et au Yukon. L'information provient des personnes-ressources du PDJC en 1997. Elle provient aussi de rapports préparés en 1998 et de mises à jour récentes faites par certaines personnes-ressources.

En 1982, la Bibliothèque nationale du Canada adoptait un plan concernant les responsabilités nationales et provinciales/territoriales ayant trait à la collection, à la conservation et à l'accessibilité des journaux canadiens. Quelque 17 ans plus tard, elle a réalisé beaucoup de choses de concert avec des personnes-ressources à l'échelle des provinces et des territoires qui ont participé au premier Colloque national sur les journaux en 1985.

Le PDJC se voulait volontaire et décentralisé, comportant des rôles et des intervenants précis. L'élément principal consistait à charger les organisations locales d'amorcer des programmes particuliers au sein de chaque province et territoire¹. Il incombe donc à chacun de planifier la collection et la conservation des journaux dans son champ de compétence, et de s'assurer de la disponibilité et de l'accès dans chaque

province et territoire grâce aux services de prêt, de localisation et de référence. En retour, il incombait à la Bibliothèque nationale du Canada d'offrir une aide initiale pour financer la préparation de plans et de listes de vérification. La Bibliothèque a de plus consenti à acquérir une copie des journaux microfilmés, dans la mesure où les ressources le permettaient. Depuis la publication des listes provinciales et territoriales de journaux, commencée en 1992, les activités suivantes ont été amorcées. Le texte ci-après a été rédigé à partir des réponses transmises par des personnes-ressources des provinces à des questions posées en juin 1997. Les sources sont énumérées dans les appels de notes.

ALBERTA

MICROFILMAGE DE CONSERVATION

En 1997, la bibliothécaire adjointe, Karen L. Powell, rendait compte des activités de microfilmage des journaux à la bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Alberta comme suit :

La collection des journaux albertains sous forme imprimée s'établit présentement à plus de 4 110 000 pages, collection qui augmente d'environ 240 000 pages par an. Depuis 1976, la Bibliothèque a microfilmé des sections de

journaux hebdomadaires dans sa collection afin de conserver des documents fragiles et d'offrir l'accès continu à leur contenu.

Vu que les Archives provinciales n'ont pu trouver du financement pour microfilmer des journaux, les Glenbow Archives microfilment tous les journaux du sud de l'Alberta, au fur et à mesure que du financement est disponible, et la bibliothèque de l'Assemblée législative se concentre sur les journaux publiés dans les régions du centre et du nord de l'Alberta².

Si elle obtient du financement communautaire dans le cadre d'un projet à financement mixte, la bibliothèque de l'Assemblée législative accorde la priorité au microfilmage de ces titres. Depuis 1976, 241 titres de journaux provenant de 82 collectivités ont été microfilmés. La plupart des numéros imprimés de journaux hebdomadaires sont alors retournés à leur lieu de provenance. La bibliothèque a également acquis des groupes de 93 titres supplémentaires dans 60 collectivités, surtout microfilmés par Glenbow, dont certains grâce à des efforts et des subventions de collectivités locales. L'année de pointe a été 1985, quand 196 911 pages ont été microfilmées. Le creux a été atteint en 1996-1997, avec seulement 75 068 pages microfilmées. En 1993, le coût estimatif de 721 209 \$ a été établi pour le microfilmage de la collection existante des journaux imprimés. On a estimé à 31 000 \$ de plus le traitement des numéros reçus en cours. À cause du coût élevé, il est improbable que l'on entreprenne des projets de microfilmage importants sans un apport financier de la collectivité. La bibliothèque accorde la priorité au microfilmage des titres publiés avant 1950³.

Voici une liste de certains des titres microfilmés en 1996-1997 : le *Clive News Record*, de 1914 à 1918; la *Erskine Review*, de 1917 à 1921; et le *Hardisty World*, de 1924 à 1952. Tout comme pour la Olds Historical Society, l'éditeur du *Olds Gazette* et les Glenbow Archives ont pu contribuer au microfilmage du *Olds Gazette*, et tous les journaux disponibles de 1907 à 1992 ont également été microfilmés. Les journaux provenant de Clide, Hardisty, Hay Lakes, Olds et Stirling ont été retournés aux collectivités



à la fin du microfilmage. De plus, un projet d'entreposage des matrices de microfilm a été entrepris avec le Alberta Records Centre, grâce auquel les matrices y ont été transférées pour la garde en chambre forte, et un ensemble de doubles est conservé à la bibliothèque à l'usage des clients.

En mars 1997, M.J. Harper, l'éditeur du *Olds Gazette*, signalait au conseil de direction de l'Alberta Weekly Newspaper Association l'état du programme de microfilmage de la bibliothèque de l'Assemblée législative, en vue de stimuler l'intérêt et le soutien pour les projets futurs de microfilmage. Les journaux de Crossfield ont également été envoyés au Glenbow Archives pour microfilmage. En 1997-1998, des journaux de Clyde, Jarrow, Lake Saskatoon, Millet, New Sarepta, Ribstone (Dunn), Ryley, Sangudo et Waterhole (Fairview) ont été préparés pour microfilmage. Un projet, élaboré avec l'aide de groupes communautaires, a de plus été organisé pour microfilmer les journaux de Wetaskiwin de 1963 à ce jour. Les journaux qui restent à microfilmer dans des collectivités d'Alberta représentent 139 titres rétrospectifs provenant de 74 collectivités⁴.

L'accès aux journaux de l'Alberta dans la collection de la bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Alberta est possible à la fois dans le catalogue principal de la bibliothèque à l'adresse <www.assembly.ab.ca/lao/library/library.htm> par Telnet, et dans la *Union List of Serials*. La bibliothèque compte disposer de tous les titres de journaux et des mentions de fonds à jour dans la base de données d'ici la fin de 1998⁵. La bibliothèque de l'Assemblée législative espère également mettre à jour ou créer un supplément au précieux *Alberta Newspapers, 1880-1982: An Historical Directory*, par Gloria M. Strathern. [Edmonton: The University of Alberta Press, 1988. 568 p. 0-88864-137-0 (reliure toile); 0-88864-138-9 (reliure souple)]⁶.

Il est possible de voir les numéros courants des journaux hebdomadaires dans le site de l'Alberta Weekly Newspaper Association, à l'adresse <www.awna.ab.ca/>. L'Alberta Family Histories Society a produit des index dans

son site Internet, à l'adresse <www.calcna.ab.ca/afhs/publish.html#vital>, qui comprend les avis de naissance, de mariage et de décès provenant du *Calgary Herald* et du *Calgary Tribune*.

Aucun projet de numérisation n'est en cours présentement à la bibliothèque de l'Assemblée législative. La bibliothécaire adjointe s'intéresse à tout projet canadien de numérisation ou de balayage de journaux pour rassembler de l'information ou des conseils dans le cas de propositions concernant des journaux de l'Alberta.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

MICROFILMAGE DE CONSERVATION

En 1997, la bibliothèque de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique approuvait une nouvelle directive de microfilmage et de conservation des journaux de cette province, qui a de plus été acceptée par les Services de gestion de l'information de la Colombie-Britannique (les Archives provinciales de la Colombie-Britannique, anciennement). La bibliothèque de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique continue d'acquérir des numéros imprimés de tous les journaux de la province qui sont conservés pendant deux ans; toutefois, le programme de microfilmage a subi des compressions depuis 1995. En 1997, le microfilmage a été ramené de 158 à 37 titres. Le programme de microfilmage à l'interne a cessé en mars 1997 avec le départ à la retraite du microfilmateur maison. Le reste du microfilmage a été confié à Deines Microfilm Services Ltd., avec 30 journaux courants conservés pour le microfilmage continu, en fonction de la couverture géographique, de la qualité du contenu, du caractère distinctif de l'information pertinente, des commentaires éditoriaux et de l'importance historique. En 1997, 54 rouleaux de film contenant 32 titres de journaux actuels de la Colombie-Britannique ont été microfilmés. Pour l'année 1997, sept titres rétrospectifs ont été microfilmés avant le mois de mars. Par la suite, les priorités de microfilmage ont porté sur les titres courants. Un projet de mise à jour de toutes les notices en ligne de la

bibliothèque de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique s'est terminé en 1997, et un projet de mise à jour de notices bibliographiques anciennes et minimales devrait se terminer en 1999. Une liste des titres est accessible à l'adresse <www.bcars.gs.gov.bc.ca/library/newspaper/legis/lib_a.htm>⁷. Les 41 titres microfilmés par des entreprises commerciales font toujours l'objet d'une acquisition pour les chercheurs de la bibliothèque de l'Assemblée législative et des Archives. Les Services de gestion de l'information de la Colombie-Britannique conservent la collection de journaux rétrospective sur microfilm et sur papier. On peut trouver une liste des titres dans Internet à l'adresse <www.bcarchives.gov.bc.ca/library/newspapr/newspapr.htm>⁸.

Les journaux sont microfilmés à partir des titres auxquels la bibliothèque de l'Assemblée législative est abonnée. Elle s'organise pour procéder au microfilmage et au transfert des microfilms aux Archives. Environ 11 000 bobines de microfilm sont disponibles. Bien qu'on ne puisse obtenir les titres par le prêt entre bibliothèques, les usagers peuvent les consulter sur place. Les grands quotidiens sont accessibles dans des bibliothèques publiques et universitaires à Vancouver et Victoria.

ACCÈS AUX JOURNAUX DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

La bibliothèque de l'Assemblée législative offre également l'indexation sélective du *Victoria Times Colonist*, du *Vancouver Sun* et du *Vancouver Province*, et l'index est accessible par un catalogue en ligne depuis 1991.

Les chercheurs noteront également que les fichiers de coupures de journaux sont accessibles aux Archives de la Ville de Vancouver à l'adresse <www.city.vancouver.bc.ca/ctyclerk/archives/g_geneal.html-ssi> concernant les guides de généalogie. Ces derniers comprennent le fonds J.S. Matthews de coupures de journaux de 1886 à 1970, indexés dans des fichiers de cartes, et les fichiers des Archives de la Ville de Vancouver de 1972 à ce jour, de même que deux reliures de journaux Pacific Press de 1930 à 1985. Les Archives de la Ville de Victoria, à l'adresse



<www.city.victoria.bc.ca/archives/genogy.htm>, possèdent des index de journaux du *Victoria Times*, de 1901 à 1939 concernant les avis de mariage et de décès, et du *Times Colonist* de 1985 à juin 1993, contenant des avis de décès et beaucoup de fichiers sur des coupures de journaux de la Ville de Victoria. En outre, il existe un mémoire intéressant sur l'histoire des premiers journaux de la Côte Ouest, *The First Newspapers on Canada's West Coast: 1858-1863*, par Hugh Doherty (mémoire de recherche préparé à la Faculté d'histoire de l'Université de Victoria en 1973) à l'adresse <members.tripod.com/~hughdoherty/index.htm>.

MANITOBA

Deux mises à jour ont été effectuées dans la section Manitoba de l'article qui figurait dans *The Serials Librarian* (vol. 26, n^o 3/4, 1995, p. 55-83). Bien que le comité spécial sur la conservation des journaux, de la Manitoba Library Association, n'ait pas élaboré de plan officiel de mise en commun des ressources parmi ses participants (la bibliothèque de l'Assemblée législative, la bibliothèque publique de Winnipeg, l'Université de Winnipeg et l'Université du Manitoba), en 1996-1997, la majorité des journaux ruraux avaient été microfilmés jusqu'à la fin de 1994. Les matrices d'exemplaires uniques s'établissent désormais à plus de 5 000 bobines, 200 nouvelles bobines étant produites annuellement⁹.

Par une disposition du dépôt légal, la bibliothèque de l'Assemblée législative du Manitoba est encore en mesure d'acquérir tous les journaux publiés dans la province. Un second abonnement fait en sorte que l'on s'assure de disposer d'un exemplaire intact pour microfilmage. La bibliothèque acquiert également des microfilms produits par le secteur privé, et s'organise pour faire microfilmer des journaux communautaires non commerciaux par une entreprise privée. Bien que le budget de microfilmage ait été réduit au cours des dernières années, le programme de microfilmage se poursuit. La base de données et l'imprimé principal du *Manitoba Newspaper Checklist* ont également été conservés et mis à jour

depuis qu'ils ont été produits pour la première fois en 1986; toutefois, les mentions de fonds des bibliothèques autres que la bibliothèque de l'Assemblée législative n'ont pas été mises à jour depuis 1989. Il est prévu de numériser la *Checklist* après la mise à jour des mentions de fonds autres que celles de la bibliothèque¹⁰. La bibliothèque de l'Assemblée législative est également abonnée à des éditions électroniques des journaux manitobains (le cas échéant). On peut trouver le site Web, *A List of Current Manitoba Newspapers at the Legislative Library*, à l'adresse <www.gov.mb.ca/leg-lib/webnwsp.html>.

Les journaux originaux sont conservés et entreposés à la bibliothèque de l'Assemblée législative, sauf dans le cas des grands quotidiens, le *Winnipeg Free Press*, le *Winnipeg Sun*, le *Brandon Sun*, ainsi que le *Portage La Prairie Daily Graphic*. Seuls les numéros courants de ces journaux sont conservés. Le reste est jeté dès qu'il a été microfilmé. (La Bibliothèque nationale du Canada conserve les numéros imprimés du *Winnipeg Free Press* depuis 1967, comme l'un des 12 journaux conservés et entreposés de façon permanente.) Cela prend environ huit autres années avant que la capacité totale des locaux d'entreposage des journaux conservés puisse être atteinte.

Il convient de noter quatre index.

- Le *Boisvevain Recorder* a été indexé des années 1899 à 1909 par le Manitoba Newspaper Committee de la Manitoba Library Association en 1988 pour mettre à l'essai les *Guidelines for Indexing Newspapers with the Manitoba Subject Headings List*;
- *An Index of Birth, Marriage and Death Notices from Manitoba Newspapers*, par Kathleen Rooke Stokes et autres collaborateurs de la Manitoba Genealogical Society, Inc. en 1986 pour les années 1859 à 1881 (vol. 1, mariages et décès exclusivement); de 1882 à 1884 (vol. 2); et 1885 (vol. 3);
- *Manitoba Notices: Selected Births, Marriages, Anniversaries and Deaths Extracted from the "Winnipeg Free Press", November 1984 to February 1986*, par John G. De Groot, couvrant les mois de novembre 1984 à février 1986 sur des

personnes d'origine française accompagnées de photographies, 1991;

- *The Winnipeg Tribune Subject Clipping Research Files: Microfilm Master Index*, par Mary Pallet, produit pour le Service des archives et des collections spéciales des bibliothèques de l'Université du Manitoba en 1986, une collection de microfilms composée de 167 bobines de coupures de journaux classées par ordre alphabétique de sujet et subdivisées par ordre chronologique. La bibliothèque ne planifie pas de projets futurs d'index, mais elle conserve des fichiers de coupures de journaux par sujet sur des questions liées aux programmes du gouvernement provincial.

À l'heure actuelle, la bibliothèque de l'Assemblée législative du Manitoba demeure toujours l'intervenant principal dans la collecte et la conservation des journaux au Manitoba. Elle compte intégrer à long terme les mentions de fonds des journaux dans son catalogue électronique par l'entremise de MAPLIN à l'adresse <pls.chc.gov.mb.ca:8080/pls/pls.htm>. Bien que le comité spécial sur les journaux de la Manitoba Library Association ait cessé ses activités, la collaboration entre la bibliothèque de l'Assemblée législative et les Archives provinciales contiguës fait en sorte que les chercheurs ont facilement accès à la fois à des documents publiés et aux principaux journaux¹¹.

Un certain nombre de journaux autochtones provenant de l'ouest du Canada sont accessibles à la page d'accueil de l'Aboriginal Multi-Media Society (AMMSA) à l'adresse <www.ammsa.com/ammsa.html>. On peut trouver d'autres liens menant aux médias autochtones à l'adresse <www.mb.hrdc-drhc.gc.ca/~asw/files/alink_ef.html>, la page d'accueil de l'Aboriginal Single Window Initiative, un projet de collaboration entre le gouvernement du Canada et le Manitoba.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST/NUNAVUT

En 1993, la Bibliothèque nationale du Canada acquérait la matrice de microfilms et une copie positive d'un grand nombre de journaux des Territoires du Nord-Ouest, notamment les titres suivants (nous reproduisons les titres au moment de la publication) :

- Aklavik
Aklavik Journal, de novembre 1955 à mai 1957
- Arctic Bay
Arctic Bay News = Ikpiarjukmit pivaliayuik, du 15 novembre 1991 au 13 décembre 1991
- Cape Dorset
Cape Dorset News, du 14 mai 1974 au 26 juillet 1974
Cape Dorset NWT Newsletter, 22 avril 1974
- Chesterfield Inlet
Chesterfield Hi-lites, de septembre 1963 à avril 1964
Kisark, mai 1966
Kisaut, de décembre 1966 au 20 mai 1969
- Eskimo Point
Arviat Nipinga, de mai 1971 au 16/30 avril 1976
Tusautit, du 2 août 1966 au 1^{er} juillet 1970
- Fort Good Hope
Dene Express, de janvier 1975 à 1997
Hare Express, du 9 juin 1969 à décembre 1974
- Fort McPherson
Peel River Press, du 15 septembre 1970 à 1971
Tulita, printemps 1973; d'octobre 1973 à décembre 1973; février 1974; juin 1974 et novembre 1974
- Fort Providence
Goondee Cho, de mars 1971 à avril 1972
- Fort Simpson
Confluence, du 4 février au 23 juillet 1977
- Fort Smith
Fort Smith Journal, du 12 août au 16 décembre 1978
The Mackenzie Pilot, du 18 janvier 1973 au 21 août 1975; du 3 septembre 1975 au 15 janvier 1976; du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1977
The Norther, du 13 janvier 1963 au 30 septembre 1971
- Frobisher Bay/Iqaluit
The Eastern Arctic Newsweek, du 28 octobre 1968 au 22 mai 1969
Eastern Arctic Star, du 17 octobre 1969 au 17 janvier 1972
Nunatsiaq News, sur microfiche, de l'Ontario Community Newspaper Association, de 1985 à 1997
Tusaquik = Listening Post, de juillet-août 1968 à novembre 1971
- Hay River
Hay River News, du 8 mars 1967 au 4 mai 1972
Hay River Optimist, du 14 mai 1963 à 1973
The Mackenzie Press, du 22 février 1962 au 19 juillet 1963
- Igloolik
Igloolik Weekly Newsletter, du 27 juin 1972 au 30 septembre 1972
Ikhulik Qakutikut = The Igloolik irregular, mars 1975
Midnight Sun, d'avril 1969 à avril 1974
- Inuvik
Mackenzie Drift, du 3 avril 1979 au 27 août 1980
- Pangnirtung
Pangnirtung, du 4 octobre au 3 novembre 1971
Pangnirtung News, novembre 1986
Tusarasapit Nutat, de septembre-octobre 1972 au 16 janvier 1974
Tusautit Tusarasat = Tusautit Newsletter, du 25 novembre 1983 à mars 1986
Ukalimagat = News and Views, de décembre 1971 à avril-mai 1972
- Pine Point
The Pine Pointer, de mai 1965 au 15 juin 1987
- Pond Inlet
Piasuarusirmi Pivatlayat Mitimatalikmi = Newsweek of Pond Inlet, du 21 janvier 1972 à avril 1973 en deux éditions
Suwagug, de février 1974 à octobre 1975; de mars 1976 au 1^{er} juin 1978
- Rankin Inlet
Kagikliniap Pikkusigit = Rankin Times, du 5 octobre 1973 au 4 juin 1975; du 4 au 22 mars 1976
Rankin Inlet Newsletter, de décembre 1972 à janvier 1973
- Resolute Bay
Arctic Antics, du 31 octobre au 16 novembre 1996
- Yellowknife
Northern Star, 5 janvier 1994.

Il est possible de consulter deux autres collections de journaux nordiques dignes de mention, qui font partie de la Dick Hill Northern Collection, à la Inuvik Centennial Library, à l'adresse <www.inuvik.net/icl/dick.htm>, à la bibliothèque du Canadian Circumpolar Institute à l'adresse <www.library.ualberta.ca/library_html/libraries/ccl.html>; The Northern News Services à l'adresse <www.nnsl.com/ops/pub/publish.html> et *Nunatsiaq News* à l'adresse <www.nunatsiaq.com/> .

SASKATCHEWAN

Les titres de journaux de la bibliothèque de l'Assemblée législative de la Saskatchewan sont accessibles à son catalogue sur place à l'adresse <pleis.lib.sk.ca/pleis/logon/leg.htm>, qui fait partie du PLEIS (système d'information électronique des bibliothèques de la Saskatchewan). La bibliothèque conserve les cinq dernières années des quotidiens microfilmés. Après cinq ans, le microfilm est transféré aux Archives de la Saskatchewan, où le public peut le consulter. Les quotidiens de Regina, Saskatoon, Moose Jaw et Prince Albert sont conservés uniquement jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par microfilm



(environ deux ou trois mois pour Regina et Saskatoon, quatre à six mois pour Moose Jaw et Prince Albert). La bibliothèque de l'Assemblée législative est également abonnée à l'ensemble des journaux locaux actuels publiés en Saskatchewan, sauf dans le cas des circulaires commerciales dont le but premier consiste à diffuser de la publicité. La bibliothèque ne conserve que la dernière année de chaque hebdomadaire. À la fin de l'année, les numéros imprimés sont expédiés aux Archives de la Saskatchewan, où ils sont microfilmés. La bibliothèque ne possède pas de microfilm des hebdomadaires. Ces derniers sont disponibles auprès du Saskatchewan Archives Board¹².

Le Saskatchewan News Index Project a été amorcé en 1992 par Darlene Fichter, du réseau des bibliothèques de l'Université de la Saskatchewan. Au cours de la phase initiale, des citations d'articles provenant du *Star Phoenix* de Saskatoon, du *Leader Post* et du *Western Producer* de Regina ont été envoyées aux bibliothèques de l'Université de la Saskatchewan, et rendues accessibles dans Internet. La conversion réussie du volume imprimé en 1987 du *Star Phoenix* a préparé la voie aux projets de numérisation futurs. Les phases suivantes du projet ont été exécutées par les bibliothèques de l'Université de la Saskatchewan, la bibliothèque principale et la bibliothèque de l'éducation, le financement étant offert par les Collections numérisées de Rescol, d'Industrie Canada. L'index a été produit à partir d'un certain nombre d'index imprimés et électroniques que possède la bibliothèque publique de Saskatoon, la bibliothèque provinciale de la Saskatchewan, la bibliothèque publique de Regina, la bibliothèque de l'Assemblée législative de la Saskatchewan et le Saskatchewan Archives Board. Il renferme surtout des articles provenant de la Saskatchewan, notamment des articles de premier plan sur l'agriculture, les débuts et les points d'intérêt, la santé, l'enseignement universitaire, les héros et les hors-la-loi, les arts, les sciences et les technologies, les sports, les conflits et les luttes, la politique et le développement des journaux de la Saskatchewan¹³.

Voici la liste des journaux microfilmés : *Index to the Regina Leader 1883-1903 & 1904-1920*; *Index to the Saskatoon Phoenix 1902-1908*; *Index to the Morning Leader, Regina January, 1921-April 1930* et le *Leader-Post (dernière édition) April, 1930-December, 1934*; *Index to the Regina Leader-Post January 1, 1935-December 31, 1943*, (dont le droit d'auteur appartient au Saskatchewan Archives Board); *Saskatchewan Newspaper Index, 1935-1965*, qui renferme des documents d'intérêt pour la Saskatchewan compris dans les quatre quotidiens de la province (*Regina Leader Post, Moose Jaw Times Herald, Prince Albert Daily Herald, Saskatoon Star Phoenix*), et l'hebdomadaire *Western Producer*. (La bibliothèque de l'Assemblée législative de la Saskatchewan est propriétaire du droit d'auteur de cette base de données); *Saskatoon Newspaper Index, 1981-December 31, 1997*, contenant des citations à partir du volume I (1981) au volume VII (1986), et des documents qui figurent dans le *Star Phoenix* (Saskatoon), *The Saskatoon Sun*, *The Saskatoon Mirror* et *The Saskatoon Shopper*. (La bibliothèque publique de Saskatoon est propriétaire du droit d'auteur de ces citations); *The Western Producer*, de 1991 à 1994, qui comprend plus de 90 p. 100 du contenu (sauf les petites annonces) de *The Western Producer* et de *Western People* pour la période de janvier 1991 à août 1994. (Les citations ont été offertes sous forme électronique par la Bibliothèque provinciale de la Saskatchewan, qui les compile et est propriétaire du droit d'auteur); et le *Regina Leader Post*, de 1992 à 1995 accompagné de citations du *Regina Leader Post* pour la période de 1992 à septembre 1995, et le *Regina Sun*, à partir de janvier 1995, qui fait partie de l'index en ligne. (Les citations étaient offertes sous forme électronique par la bibliothèque publique de Regina, qui conserve le droit d'auteur)⁷. La bibliothèque de l'Assemblée législative conserve également des fichiers de coupures de journaux de 1984 à 1987 inclusivement sur un microfilm de 16 mm, et des fichiers de coupures de journaux de 1988 à 1990 sur microfiches, au service de la référence. Les autres fichiers sont conservés dans un local

d'entreposage à l'édifice du Parlement, et on peut se les procurer sur demande. Pour le moment, les fichiers de coupures de journaux individuels ne sont pas énumérés au catalogue en ligne de la bibliothèque et ne sont pas prêts à l'extérieur de la bibliothèque¹⁴.

LE YUKON

Les Yukon Archives, un programme du ministère de l'Éducation du gouvernement du Yukon, ont la responsabilité du microfilmage et de la conservation des journaux du Yukon. Les Archives possèdent plus de 50 titres, notamment le *Dawson News*, de 1899 à 1953; *Klondike Nugget*, de 1898 à 1903; *Yukon Sun*, de 1899 à 1904; *Whitehorse Star*, de 1901 à ce jour, et d'autres journaux des débuts du Yukon dans leur forme originelle et sur microfilm.

Les Archives conservent également un grand nombre de journaux de l'époque de la Ruée vers l'or des États-Unis et plus de 40 journaux actuels qui portent sur le Nord, notamment des journaux communautaires du Yukon. Les journaux microfilmés sont accessibles par le prêt entre bibliothèques, la priorité étant accordée aux bibliothèques du Yukon. Les Archives travaillent présentement à une version Web de leur catalogue de microfilms¹⁵.

Voici deux index de journaux dignes de mention : *The Yukon Sun, 1898-1905 : Index and Summary*, compilés par Helen Dobrowsky, Rob Ingram et Felicitas Tangermann; préparés pour la Direction générale du patrimoine, ministère du Tourisme, gouvernement du Yukon, Whitehorse : *The Branch*, 1994 et *Dawson Daily News, 1899-1920 : Index and Summary*; [Whitehorse (Yukon)] : Direction générale du patrimoine, gouvernement du Yukon, 1991. Le *Yukon News* est accessible dans Internet à l'adresse <www.yukon-news.com/news/> et le *Whitehorse Star* est accessible à l'adresse <www.whitehorsestar.com/star/>. Tous deux comportent des bases de données archivistiques consultables dans les sites précités.



Il sera fait bon accueil aux observations ou ajouts, que l'on doit faire parvenir à :
Sandra Burrows

Spécialiste des journaux

Services de référence et d'information

Bibliothèque nationale du Canada

395, rue Wellington

Ottawa (Ontario)

K1A 0N4

Téléphone : (613) 996-1342

Télécopieur : (613) 943-1112

Courriel : sandra.burrows@nlc-bnc.ca ♦

Notes

¹Bibliothèque nationale du Canada, Comité du réseau des ressources, « Un plan décentralisé de conservation et d'accès aux journaux canadiens », janvier 1983, p. 1.

²*Microfilming of the Legislature Library's Collection of Alberta Community/Weekly Newspapers*, présenté par Karen L. Powell à Sandra Burrows, le 16 mai 1997, p. 1.

³Ibid.

⁴Ibid., p. 2.

⁵Rapport annuel du bureau de l'Assemblée législative de 1997, Services de coordination, de référence et d'information :

bibliothèque de l'Assemblée législative, par Lorne Buhr, bibliothécaire, p. 13.

⁶Microfilmage de la Collection des journaux hebdomadaires/communautaires de l'Alberta par la bibliothèque de l'Assemblée législative, présenté par Karen L. Powell à Sandra Burrows, le 16 mai 1997, en prévision de la réunion de juin 1997 du PDJC,

⁷Lettre du 29 avril 1997 de Joan Barton à Sandra Burrows.

⁸*Annual report of the British Columbia Legislative Library for 1997*, préparé par Joan Barton, directrice, bibliothèque de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, le 4 juin 1998, p. 19-20.

⁹Notes des pages 69-70 par Doreen Schafer, chef, Développement des collections, bibliothèque législative de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté du Manitoba au « Programme décentralisé pour les journaux canadiens : de 1983 à 1994 et après », par Sandra Burrows. Copublié simultanément dans *The Serials Librarian* (The Haworth Press, Inc.), vol. 26, n^{os} 3/4, 1995, p. 55-83; et *Serials Canada: Aspects of Serials Work in Canadian Libraries* (réd. :

Wayne Jones), The Haworth Press, 1995, p. 55-83.

¹⁰Susan Haigh, « Les ressources numériques dans les bibliothèques canadiennes : analyse d'une enquête de la Bibliothèque nationale », *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, vol. 29, n^o 6 (juin 1997), p. 1.

¹¹Lettre du 7 juillet 1997 de Doreen Schafer et Sue Bishop à Sandra Burrows.

¹²La page de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, de la bibliothèque législative de la Saskatchewan, des sous-collections uniques et intéressantes des collections de la bibliothèque législative à l'adresse <www.legassembly.sk.ca/leglibrary/library/libcolun.htm>. Voir hebdomadaires de la Saskatchewan.

¹³La page de la Saskatchewan News Index Credits à l'adresse <library.usask.ca/sni/credit.html>.

¹⁴La page de la Saskatchewan News Index Copyright à l'adresse <library.usask.ca/sni/cpyrts.html>.

¹⁵La page du site Web des Archives du Yukon à l'adresse <www.yukoncollege.yk.ca/archives/yukarch.html>.

Le saviez-vous ?

Le Rapport statistique pour 1995 du Programme national de statistiques de base des bibliothèques est maintenant disponible.

Le Programme national de statistiques de base des bibliothèques (PNSBB) inclut :

- des données statistiques des bibliothèques canadiennes
- des renseignements pour plus de 25 variables spécifiques aux bibliothèques
- des analyses comparatives des résultats.

Le premier programme national à développer des profils de bibliothèques au Canada, le PNSBB, est une ressource pour :

- la planification du budget et des procédures
- l'élaboration des normes
- le lobbying et l'élaboration des politiques

Le PNSBB est disponible dans les formats suivants :

- en version imprimée au coût de 19,95 \$
- dans le site Web sans frais pour le téléchargement <www.nlc-bnc.ca/coopprog/fncfsp.htm>
- base de données ¾ Excel, Access, Lotus 1-2-3 ou SPSS au coût de 49,95 \$

Pour commander, veuillez communiquer avec :

Marketing et édition
Bibliothèque nationale du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N4
Téléphone : (613) 995-7969
Télécopieur : (613) 991-9871
ATME : (613) 992-6969
Courriel : publications@nlc-bnc.ca

Renseignements sur le PSBBC :

Ralph W. Manning
Bibliothèque nationale du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N4
Téléphone : (613) 943-8570
Télécopieur : (613) 947-2916
Courriel : ralph.manning@nlc-bnc.ca



RELATIONS BIBLIOTHÈQUES-ÉDITEURS AU COURS DU PROCHAIN MILLÉNAIRE :

La perspective de la Bibliothèque

par Marianne Scott,
administrateur général

(Adaptation d'un exposé présenté à la Conférence de la Fédération des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) à Amsterdam, le 17 août 1998.)

L'idée de réfléchir sur le prochain millénaire est un peu inquiétante. Le changement a été si rapide ces dernières années, que ce soit dans le domaine de la technologie, de l'économie et dans la société, au sens plus large, et les effets du changement sont tellement profonds que je crois qu'il est difficile de prédire le genre de changement que nous pourrions voir au cours des deux prochaines années, sans parler de ce dont nous, et nos successeurs, pourrions être témoins au fur et à mesure que le prochain millénaire se déroule.

Je propose de souligner ce que je considère comme les principaux aspects des relations actuelles entre les bibliothèques et les éditeurs et de considérer les tendances importantes qui influent sur ces relations et qui sont apparues au cours de la dernière décennie. En utilisant ces points comme cadre de référence, j'essaierai simplement par la suite de déterminer les principaux défis à venir, au fur et à mesure que ces relations évolueront au cours des prochaines années et que nous traverserons le seuil du prochain millénaire.

Étant donné que les relations entre les bibliothèques et les éditeurs présentent de nombreux aspects, j'aborderai le sujet en me penchant tour à tour sur chacune des trois grandes dimensions de ces relations, à savoir les relations commerciales, les rapports juridiques et troisièmement, les relations de collaboration.

RELATIONS COMMERCIALES

Tout d'abord, mentionnons certaines observations générales sur les relations commerciales entre les bibliothèques et les éditeurs telles qu'elles sont actuellement.

Les bibliothèques comptent énormément sur les éditeurs en tant que fournisseurs d'une des plus importantes ressources de la bibliothèque. De même, les éditeurs comptent énormément sur le marché des bibliothèques. Pour bon nombre de publications, les achats effectués par les bibliothèques représentent une partie importante du nombre total de ventes. Pour certaines publications, les bibliothèques peuvent en fait être le principal marché des éditeurs.

Bien qu'il soit difficile d'établir la valeur pécuniaire globale des relations commerciales entre les bibliothèques et les éditeurs, on peut estimer qu'elle atteint les milliards de dollars par année. Des données statistiques compilées pour les 121 bibliothèques membres de l'Association of Research Libraries aux États-Unis et au Canada indiquent que ces bibliothèques dépensent plus de 700 millions de dollars par année pour l'achat de monographies, de publications en série et d'autres documents pour leurs collections¹.

Au cours des quelque dix dernières années, les relations commerciales entre les bibliothèques et les éditeurs ont été mises à l'épreuve à cause de restrictions économiques. Dans bon nombre de secteurs, les budgets des bibliothèques ont diminué de façon considérable. Dans d'autres, bien que les budgets continuent d'augmenter, ils n'augmentent pas au même rythme que la hausse des prix et la hausse de la demande pour les services de bibliothèque. En plus de ces restrictions, les bibliothèques de bon nombre de pays doivent composer avec la valeur

décroissante de leur monnaie nationale par rapport aux monnaies étrangères selon lesquelles les produits de leurs fournisseurs sont tarifés. Les incidences sur les budgets alloués aux acquisitions ont été particulièrement importantes.

Si nous regardons de nouveau les données statistiques compilées par l'Association of Research Libraries, nous constatons qu'au cours des dix dernières années, le coût unitaire moyen des abonnements à des publications en série achetés par des bibliothèques membres de l'ARL a augmenté de plus de 9 p. 100 par année. Les dépenses totales pour les publications en série ont plus que doublé au cours de la même période, et bien qu'on achète moins de titres, les acquisitions de publications en série grèvent une partie de plus en plus importante du budget total des bibliothèques. Les augmentations inflationnistes des monographies ont été moins dramatiques (une moyenne d'environ 4,5 p. 100 par année), mais la hausse des prix, combinée à la restriction de maintenir des collections de publications en série, s'est soldée par une importante baisse du nombre d'acquisitions de monographies². Ces chiffres représentent la situation telle qu'elle existe dans l'une des plus puissantes économies du monde. Dans les économies plus faibles, les bibliothèques sont soumises à des restrictions encore plus grandes.

Depuis un certain temps maintenant, les bibliothèques ont observé l'apparition de l'édition électronique en espérant que la technologie réduirait leurs coûts, surtout pour les abonnements à des revues savantes. Mais cela ne s'est pas encore produit. Dans l'ensemble, les revues électroniques n'ont pas encore remplacé celles en papier. À la suite des stratégies des prix adoptées par les éditeurs, souvent la bibliothèque doit continuer son abonnement à la version imprimée si elle veut avoir une version électronique, et par conséquent, il n'y a pas d'économies réelles pour la bibliothèque. En fait, il peut y avoir des coûts ajoutés afin de couvrir les coûts de la version électronique « supplémentaire » de la revue. Des études sur les coûts effectuées par des éditeurs de revues



savantes suggèrent également que, même une fois la transition à la publication électronique terminée et les versions imprimées des revues remplacées, le coût total de l'activité d'édition ne sera pas susceptible de diminuer jusqu'au point prévu.

La restriction continue des budgets des bibliothèques et la baisse des attentes vis-à-vis des économies de coûts associés à l'édition électronique sont davantage exacerbées par une menace perçue pour les bibliothèques, découlant d'une tendance croissante vers la concentration des intérêts dans le milieu de l'édition entre les mains d'un nombre relativement petit de sociétés multinationales. Du point de vue du consommateur, ce genre de concentration amène avec lui le spectre d'autres hausses de prix à la suite de la baisse de la concurrence dans le marché.

Une autre tendance naissante qui a eu des incidences sur les relations commerciales entre les bibliothèques et les éditeurs au cours des dernières années est la délivrance de licences de publication. Depuis l'arrivée de produits sous forme de cédérom, les éditeurs ont passé de la vente du produit à la délivrance de la licence du produit. Depuis l'arrivée de publications électroniques en ligne, la délivrance de licences est devenue la norme. Pour la bibliothèque, cette tendance a deux conséquences importantes. Premièrement, la bibliothèque doit accroître sa capacité de composer avec des licences tout comme des contrats au sens de la loi, en veillant à ce que les modalités et conditions de toute licence prévue soient comprises en tout point et en définissant les modalités et conditions d'une licence négociée qui répondront aux besoins des bibliothèques. Deuxièmement, la bibliothèque doit mettre en place les mécanismes administratifs nécessaires afin d'assurer le respect des modalités et conditions de la licence. En conséquence, il est plus compliqué de composer avec une publication munie d'une licence qu'avec une publication achetée. Multipliez cette conséquence par le nombre de licences individuelles avec lesquelles une bibliothèque doit composer et les différences des modalités et conditions qu'il peut y avoir d'une licence à une

autre et il devrait être facile d'évaluer les répercussions globales de la délivrance de licences sur le genre de service de masse que les bibliothèques doivent gérer.

Les facteurs qui influent actuellement sur les relations commerciales entre les bibliothèques et les éditeurs ne sont pas uniques. Les compressions budgétaires sont étendues, non seulement dans le secteur public, mais également dans le secteur privé. Les pressions boursières découlant de la mondialisation du commerce ont des répercussions sur des industries et des consommateurs dans pratiquement tous les secteurs de l'économie. Les nouvelles technologies de l'information et des communications ont de lourdes conséquences sur toute la gamme des échanges commerciaux. Je souligne certaines des conséquences spécifiques de ces restrictions et de ces changements sur les relations commerciales entre les bibliothèques et les éditeurs non pas parce que je veux laisser supposer que les problèmes auxquels nous faisons face sont exceptionnels ou qu'ils sont d'une ampleur disproportionnée, mais parce que je veux simplement rappeler que ces restrictions sont réelles et qu'elles influent vraiment sur les relations quotidiennes entre les bibliothèques et les éditeurs. Il importe également de noter que l'effet des restrictions sur les relations commerciales ne peut être compartimenté. Elles forment inévitablement une toile de fond pour les relations entre les bibliothèques et les éditeurs dans des domaines qui sont en fait assez distincts de leurs opérations commerciales.

RAPPORTS JURIDIQUES

Cela m'amène à parler des rapports juridiques entre les bibliothèques et les éditeurs. Le plus important secteur du droit relatif à la relation entre les bibliothèques et les éditeurs est vraisemblablement la loi sur le droit d'auteur. Des congrès internationaux et une législation nationale liée au droit d'auteur ainsi que les droits communément appelés « voisins » fournissent le cadre législatif aux fins de l'utilisation de la propriété intellectuelle qui est le centre de la viabilité commerciale de l'industrie de l'édition. En protégeant le droit exclusif du

propriétaire du droit d'auteur d'autoriser un large éventail d'utilisations d'une œuvre originale, la loi sur le droit d'auteur assure le droit du propriétaire de rester maître de l'exploitation commerciale de l'œuvre pour la durée de la protection. Toutefois, ces mêmes congrès internationaux et ces lois nationales reconnaissent également le besoin de protéger l'« intérêt public » par l'entremise des limites et des exceptions du droit d'auteur qui permettent certaines utilisations effectuées aux fins de la recherche, d'études et de cours privés. Les bibliothèques et leurs utilisateurs ont manifestement un important intérêt dans ces exceptions.

Au Canada, nous sommes récemment passés par le processus de modification de notre loi sur le droit d'auteur afin de tenir compte d'un certain nombre de questions non résolues parmi lesquelles on comptait le problème des exceptions pour les bibliothèques, les services d'archives et les musées. Lors du débat sur la proposition législative, les personnes représentant les auteurs, les musiciens, les éditeurs et les associations de droit d'auteur ont soutenu que les exceptions proposées dans le projet de loi étaient d'une trop grande portée. Certaines sont allées jusqu'à suggérer que la seule notion des exceptions au droit d'auteur est inappropriée. Elles ont prétendu que le *seul* but de la loi sur le droit d'auteur est de protéger les droits économiques et moraux des auteurs et que le gouvernement ne doit pas tenir compte des intérêts des utilisateurs de travaux protégés par le droit d'auteur par l'entremise de cette loi.

Il n'est pas inhabituel pour les bibliothécaires et les éditeurs d'avoir des points de vue différents sur cette question. En tant que bibliothécaire, je ne peux accepter l'argument disant que la loi sur le droit d'auteur devrait avoir comme seul objectif la protection des droits des propriétaires du droit d'auteur. Je crois que la loi sur le droit d'auteur est, en fin de compte, un instrument d'ordre public et qu'elle ne peut être considérée dans de tels termes spécifiques. La protection des droits de la propriété intellectuelle est manifestement une question d'intérêt primordial de la loi sur le droit d'auteur, mais le droit d'auteur n'a pas simplement d'importantes répercussions pour les



droits patrimoniaux. En tant qu'instrument d'ordre public, la loi sur le droit d'auteur doit également tenir compte des valeurs sociales plus étendues. Elle devrait encourager la recherche et le progrès des connaissances. Elle devrait promouvoir et protéger notre patrimoine culturel. Par conséquent, nous ne devrions pas limiter la portée des réalisations à l'aide du droit d'auteur strictement à la protection des droits patrimoniaux individuels. La loi sur le droit d'auteur nous offre la possibilité de soutenir l'entreprise culturelle dans un sens plus large, afin de protéger les œuvres de nos écrivains, musiciens et artistes pour les générations à venir et de tout mettre en œuvre dans le but d'assurer la vitalité continue des efforts créatifs et érudits.

La Convention de Berne précise que les exceptions et les limites du droit d'auteur sont tout à fait appropriées, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au droit de l'auteur de rester maître de l'exploitation économique normale de son œuvre. Si nous acceptons la notion de base voulant que la loi sur le droit d'auteur s'avère être plus que la protection des droits patrimoniaux individuels et que la protection des droits doit être considérée dans le contexte des valeurs sociales plus étendues et d'objectifs d'une politique publique, alors, il me semble qu'il ne reste qu'à soumettre des propositions précises pour les exceptions à un test du sens commun et à notre perception collective de ce qui est raisonnable.

Selon une perspective de bibliothèque, on compte, parmi ce qui est raisonnable, les dispositions de la loi sur le droit d'auteur afin de permettre l'« utilisation équitable » d'œuvres protégées par le droit d'auteur aux fins de la recherche, d'études et de cours privés. Les éditeurs et les bibliothécaires peuvent ne pas être d'accord sur la façon dont nous définissons « utilisation équitable » et sur la façon dont les exceptions permettant l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur aux fins de la recherche, d'études et de cours privés devraient être structurées, mais j'espérerais qu'à partir de la question de principe, les deux côtés reconnaîtraient la légitimité de considérer de telles exceptions.

Une des questions les plus litigieuses divisant aujourd'hui les éditeurs et les bibliothécaires tourne autour de l'interprétation d'« utilisation équitable » dans le contexte des technologies numériques. En tant que bibliothécaire, je soutiendrais que le débat sur cette question doit être fondé sur le principe sous-jacent de l'accès raisonnable et les objectifs plus généraux qui sont desservis par le droit d'auteur dans la promotion de la recherche et de l'avancement des connaissances et dans la protection de notre patrimoine culturel. Évidemment, les technologies numériques peuvent tout autant amoindrir qu'améliorer la protection du droit d'auteur et nous devons être certains que les droits économiques et moraux du propriétaire du droit d'auteur ne sont pas enfreints par l'utilisation illégitime de ces technologies. Mais il importe de faire une distinction entre l'utilisation illégitime et les exceptions légitimes du droit d'auteur. Nos efforts devraient porter sur la recherche d'un consensus sur ce qui constitue une exception légitime et la quête de façons mutuellement convenues de formuler ces exceptions dans nos lois sur le droit d'auteur.

RELATIONS DE COLLABORATION

Malgré les restrictions actuelles sur les relations commerciales entre les bibliothèques et les éditeurs et la tension que suscitent certaines questions relatives au droit d'auteur et à son application dans un milieu numérique, la collaboration entre les bibliothèques et les éditeurs se poursuit dans un certain nombre de domaines et ces efforts continuent d'être très productifs.

Depuis un certain nombre de décennies, les bibliothèques et les éditeurs collaborent, tant au niveau national qu'au niveau international, à l'élaboration de normes dont bénéficient les deux secteurs. L'élaboration concertée du Numéro normalisé international du livre, du Numéro international normalisé des publications en série et du Numéro international normalisé de la musique ainsi que l'investissement conjoint des éditeurs et des bibliothèques dans les programmes qui gèrent l'attribution et l'inscription de ces numéros constituent des exemples du succès qui peut être

réalisé et des avantages dont peuvent tirer parti les deux secteurs lorsque les éditeurs et les bibliothèques collaborent.

De façon semblable, les programmes instaurés par des bibliothèques afin de soutenir le contrôle bibliographique, tels les programmes de catalogage avant publication et le projet CONSER d'analyse documentaire et d'indexation, ont assuré la collaboration des éditeurs et ont été très avantageux pour les deux secteurs. Les bibliothèques et les éditeurs ont également travaillé ensemble avec des fabricants de papier, l'industrie du microfilmage, l'industrie de la technologie de l'information et d'autres industries afin d'élaborer des normes, de mettre des processus en œuvre et de définir des exigences en matière d'informatique dont les bibliothèques et les éditeurs ont tiré profit.

Au cours des dernières années, nous avons vu un intérêt naissant dans les deux secteurs relatif à l'élaboration de normes pour des métadonnées dans le contexte de l'édition électronique et de l'accès en réseau. Une fois de plus, les deux secteurs ont participé conjointement à des projets tels Dublin Core et Warwick Frame afin de définir des exigences et d'élaborer des normes de métadonnées qui permettront de répondre à nos besoins mutuels.

Depuis l'apparition de l'édition électronique, nous avons également vu des efforts de collaboration dans l'élaboration de normes et de systèmes afin de soutenir l'administration du droit d'auteur dans un milieu numérique. Sous l'égide de l'Union européenne, des projets tels COPEARMS et Imprimatur rassemblent des experts dans un large éventail de domaines, notamment des bibliothécaires et des éditeurs, afin de soulever les questions complexes dans ce secteur.

Un secteur d'intérêt mutuel dans lequel il y a eu moins d'efforts de collaboration que prévus à ce jour, est le travail d'élaboration d'un identificateur d'objets numériques (DOI) instauré par la Fondation internationale DOI. Les bibliothèques du monde entier ont un intérêt manifeste dans l'élaboration du plan d'identificateur pour les publications électroniques et pouvaient, sans aucun doute, à titre d'utilisateur, mettre leur compétence au service de cet effort



d'élaboration. Toutefois, jusqu'ici les bibliothèques n'ont pas été représentées dans la Fondation internationale DOI vraisemblablement parce que les frais minimums de 10 000 \$ constituent un énorme obstacle à l'adhésion. Ce qui peut être encore plus troublant, c'est le fait que les plans liés à l'administration d'un DOI auront des répercussions sur un grand nombre de bibliothèques nationales qui fonctionnent en tant que centres mondiaux ISBN conçus sans la participation de ces bibliothèques.

DÉFIS

Cela m'amène à parler des défis à venir pour les bibliothèques et les éditeurs au fur et à mesure de notre entrée dans le prochain millénaire. Dans les trois dimensions de nos relations, à savoir commerciales, juridiques et de collaboration. Des changements importants surviennent qui ont des répercussions sur nous, tant au plan individuel que collectif. Les deux secteurs font face à d'importantes restrictions économiques et connaissent l'incidence du changement technologique. Certaines questions émergent de nos relations doivent être résolues afin de nous permettre d'atteindre nos buts.

Si je dressais une liste de questions stratégiques nécessitant une solution et un effort de collaboration de la part des bibliothèques et des éditeurs alors que nous abordons le prochain millénaire, en se basant comme cadre de travail sur les restrictions et les tendances que j'ai tenté de souligner dans le présent document, les questions prioritaires de cette liste seraient les suivantes :

- La résolution de questions en suspens liées à l'« utilisation équitable » et à d'autres exceptions au droit d'auteur dans un milieu numérique.
- L'élaboration d'un moyen économiquement viable de maintenir le soutien de la structure à des fins de communications érudites.
- L'établissement d'un moyen efficace de formulation et de gestion des licences aux fins de l'utilisation de publications électroniques répondant aux besoins des consommateurs et des fournisseurs.

- L'élaboration de normes pour des métadonnées, des localisateurs de ressources électroniques et l'architecture de documents électroniques afin de faciliter l'accès aux publications électroniques et leur gestion.
- La planification concertée de programmes d'infrastructure afin de gérer l'inscription des publications électroniques.
- La recherche conjointe sur la conservation des médias numériques et l'archivage de documents numériques.

Les bibliothèques et les éditeurs jouent un rôle important dans le continuum des renseignements. Grâce à nos efforts individuels et collectifs, nous ajoutons une valeur importante au processus de l'échange des renseignements. Nous avons des intérêts mutuels très réels dans la gestion efficace de documents publiés et un accès en tant qu'utilisateur efficace à ces documents. Étant donné que nous luttons avec les

technologies naissantes et le milieu du marché changeant, nous mettons tout en œuvre afin de nous redéfinir et de nous repositionner. Les transitions que nous devons faire ne sont pas faciles et nos objectifs ne sont pas toujours mutuellement compatibles, mais je crois que nous continuerons de fonctionner en étroite relation pendant une bonne partie du prochain millénaire et que nous continuerons de partager des intérêts dans bon nombre de secteurs. Je crois que, grâce à un dialogue constructif et à un effort de collaboration, nous pouvons résoudre avec succès les questions qui nous mettent au défi aujourd'hui et entamer le travail de base aux fins de relations productives et mutuellement avantageuses pour l'avenir. ♦

Notes

¹ Association of Research Libraries. ARL Statistics, 1996-1997, Washington, D.C., ARL, 1998.

² Ibid.

LE TARIF DES LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE :

Un programme précieux du gouvernement fédéral en vue d'aider les bibliothèques

par Carrol D. Lunau,
Programmes nationaux et internationaux

Le ministère du Patrimoine canadien et la Société canadienne des postes renégocient en ce moment le tarif des livres de bibliothèque. Le contrat actuel expire en mars 1999. Le programme, d'abord introduit en 1939, avait pour but d'étendre les services de bibliothèque aux régions rurales. Le port payé par la bibliothèque au moment de l'envoi

couvre à la fois le port d'envoi et le port de retour. La subvention est versée directement à Postes Canada par le gouvernement en contrepartie des revenus perdus à la suite de tarifs réduits pour l'envoi des livres de bibliothèque.

Vers la fin de 1997, Patrimoine canadien a demandé à la Bibliothèque nationale des renseignements généraux

sur l'utilisation du programme actuel par les bibliothèques canadiennes, afin de l'aider à se préparer en vue des négociations. Un groupe de travail composé de trois personnes, notamment de Pierre Daoust (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation), de Carrol Lunau (Bibliothèque nationale), et



de Leacy O'Brien (Canadian Library Association), a été créé pour rendre compte de l'utilisation du tarif des livres de bibliothèque et formuler des recommandations dans le cadre du programme.

Une enquête a été envoyée par la poste à 850 bibliothèques. Elle visait à rassembler de l'information provenant à la fois des utilisateurs du programme et des non-utilisateurs; par la suite, l'enquête a été distribuée lors de plusieurs conférences du domaine de la bibliothéconomie tenues durant le printemps et l'été de 1998. En tout, 347 répondants se sont manifestés, provenant de toutes les régions du pays. D'après les réponses, le programme est très important pour les bibliothèques publiques de petite et grande taille, et le milieu des bibliothèques le tient en haute estime. Un répondant de l'Alberta a indiqué que « notre participation aux entreprises de mise en commun des ressources à l'échelle provinciale et nationale dépend du tarif de livraison raisonnable ». Cette opinion est partagée par un bibliothécaire à l'autre extrémité du pays, à Halifax, qui mentionne que « les coûts des services de PEB et d'envois postaux vers les usagers confinés à leur domicile et les usagers en milieu rural seraient de beaucoup supérieurs sans le tarif des livres de bibliothèque, et cela signifierait probablement que l'envergure de ces programmes serait réduite ».

En règle générale, l'utilisateur du tarif des livres de bibliothèque est une bibliothèque publique ou régionale (74,06 %) qui bénéficie du tarif depuis plus de trois ans (90,72 %). Ces bibliothèques expédient moins de 1000 colis par an (73,89 %). Leur recours au programme a augmenté au cours des cinq dernières années (89,9 %). La majorité des utilisateurs du programme sont satisfaits (95,53 %), mais 79,04 % ont connu des difficultés, et 66,32 % estiment que l'on devrait améliorer le programme.

Comment les bibliothèques utilisent-elles le programme ? L'envoi ou le retour des livres par le prêt entre bibliothèques en constitue, de loin, l'utilisation principale. Voici d'autres utilisations mentionnées par un grand nombre de répondants :

- l'envoi de livres à des usagers confinés à leur domicile (12,03 %);
- l'envoi de livres pour dépôt en régions éloignées (11,68 %);
- l'envoi de livres à des étudiants inscrits à un programme de télé-enseignement (9,97 %).

L'une des questions de l'enquête et d'un intérêt particulier pour Patrimoine canadien était le pourcentage de documents qui bénéficiaient du tarif des livres de bibliothèque, en comparaison des autres moyens de diffusion. La réponse à cette question est pratiquement impossible à établir puisque les chiffres exacts du nombre de colis envoyés ne sont pas disponibles, et que les données sur le prêt entre bibliothèques comprises dans les statistiques nationales de base sur les bibliothèques sont incomplètes, à cause du manque de données standard. Néanmoins, ces chiffres ont été utilisés pour évaluer que le nombre de colis envoyés grâce au tarif des livres de bibliothèque est 15 p. 100 ou moins du nombre total de livres envoyés par le PEB.

Plus de 50 p. 100 des répondants ont indiqué trois grands problèmes à résoudre dans le cadre des paramètres du programme renouvelé. Le premier est que les employés des comptoirs postaux connaissent rarement le programme. Il semblerait que certaines bibliothèques se soient fait imputer des frais pour le retour de livres, même si elles avaient apposé la bonne étiquette de retour sur le colis. Du courrier a été retourné à des bibliothèques accompagné d'une mention indiquant que le port soit dû, car des employés de Postes Canada ignoraient l'existence du programme. Une bibliothèque demande à son employé d'apporter un exemplaire de la fiche des tarifs des livres de bibliothèque avec lui chaque fois qu'il apporte des colis au bureau de poste, pour s'assurer que l'employé de Postes Canada imputera le bon tarif. Selon certaines bibliothèques, les bureaux de poste locaux ne disposent pas de l'information nécessaire pour les inscrire au programme, ou ne sont pas en mesure de leur indiquer les tarifs actuels, lorsqu'il y a changement de tarif.

Le deuxième problème concerne le manque d'information disponible pour les bibliothèques et pour le personnel de la salle du courrier à propos du programme. De nombreux non-utilisateurs qui ont

répondu à l'enquête indiquent qu'ils n'ont pas recours au programme car ils ne le connaissent pas, ou ne comprennent pas son mode de fonctionnement. Dans certains cas, des bibliothécaires connaissent le programme mais il en va tout autrement du personnel de la salle de courrier. De plus, certains usagers ne sont pas au fait du programme. Une bibliothèque a répondu : « d'après votre description du programme sur le tarif des livres de bibliothèque, il semble que nous ne l'utilisons pas de la bonne façon, et, par conséquent, il est vraisemblable que nous n'avons pas tiré parti de ce tarif éventuellement plus bas ».

Un troisième problème porte sur l'exclusion du programme des documents qui ne sont pas des livres. Il s'agit d'un problème qui date de longtemps et qui a été soulevé d'abord par la CLA en 1974, quand l'association n'est pas parvenue à convaincre le gouvernement d'accorder des tarifs postaux spéciaux pour l'envoi de films de 16 mm à des clients. Une deuxième tentative a été effectuée en 1984, quand la CLA a demandé au ministère des Communications d'inclure tout document de bibliothèque susceptible d'être mis à la poste : des cassettes audio et vidéo, des phonodisques, des films et des microfilms¹. La proposition soumise au ministère du Patrimoine canadien en novembre 1994 demandait de nouveau que la définition d'un livre dans le programme du tarif des livres de bibliothèque soit modifiée pour inclure tous les supports de documents.

Il s'agit d'un enjeu important, en particulier pour les bibliothèques qui envoient des documents à des usagers confinés à leur domicile. Comme le mentionnait la proposition de 1994 :

Les supports sonores et visuels sont particulièrement utiles aux personnes qui ont de la difficulté à lire des imprimés. Il peut s'agir des personnes âgées qui ont de la difficulté à tenir ou à lire un livre, des personnes presque analphabètes, des enfants qui ont besoin de pouvoir entendre des histoires afin de développer l'amour des livres et de la lecture, et de ceux et celles qui apprennent plus facilement à l'aide de présentations visuelles et auditives².



Il est ironique qu'une bibliothèque puisse envoyer par la poste un roman à un client en bénéficiant du tarif postal réduit, mais qu'elle doive assumer l'affranchissement complet pour expédier le même roman sous la forme d'un livre sonore à un client incapable de lire les imprimés.

Parmi les autres problèmes mentionnés, citons la nécessité d'un tarif de bibliothèque forfaitaire et des délais de livraison plus rapides. Le tarif forfaitaire est nécessaire pour couvrir le retour d'un document qui peut avoir été emprunté d'une bibliothèque qui ne recourt pas au tarif des livres de bibliothèque, ou d'une bibliothèque qui n'a pas apposé l'étiquette de retour requise.

Les réponses à l'enquête donnent une indication des tendances et de l'évolution du PEB parmi les bibliothèques publiques plus petites. L'influence d'Internet et les efforts déployés par les gouvernements fédéral et provinciaux pour brancher les Canadiens sont évidents. Certaines bibliothèques indiquent que leur utilisation du tarif des livres de bibliothèque a augmenté, car maintenant que leur catalogue est dans Internet et fait partie d'un réseau provincial, elles prêtent des livres pour la première fois. L'évolution des réseaux en Alberta, en Colombie-Britannique et au Manitoba a été mentionnée à cet égard. Le développement des services de messagerie par SOLS (Services de bibliothèque du Sud de l'Ontario) a été cité comme étant la cause d'une réduction dans le recours au tarif des livres de bibliothèque par les bibliothèques publiques de l'Ontario. D'autres facteurs relevés comme ayant une incidence sur le PEB : la réorganisation des bibliothèques et, dans certains cas, la centralisation, par laquelle une bibliothèque peut avoir été désignée récemment afin de s'occuper du PEB d'un groupe.

Le recours à la livraison électronique (Internet, télécopie ou Ariel) n'a pas été mentionné comme une cause importante de l'utilisation réduite du tarif des livres de bibliothèque par ces bibliothèques. Toutefois, on note de légères diminutions.

En résumé, on peut dire que le programme du tarif des livres de bibliothèque est essentiel pour les petites

et moyennes bibliothèques publiques. Le groupe de travail recommandera au ministère du Patrimoine canadien que des démarches soient adoptées pour s'attaquer aux problèmes relevés ici et les surmonter, et que le programme soit renforcé davantage pour répondre aux besoins des bibliothèques, tout en contenant les coûts pour les bibliothèques.

Il convient de conclure ce bref aperçu au sujet du tarif des livres de bibliothèque en cédant la parole aux usagers. Les trois citations suivantes cernent la réalité de bien des participants au programme :

« Il faudrait annuler notre programme de PEB pour 44 succursales rurales si nous devons assumer le tarif complet de la quatrième classe. »

« Globalement – notre réseau de 96 bibliothèques publiques utilise le tarif des livres de bibliothèque de façon très efficace. Les économies

sur nos frais de poste nous aident à partager de façon réussie nos ressources de bibliothèque limitées. »

« Veuillez conserver le tarif des livres pour les bibliothèques. Cela est essentiel à la survie de nos bibliothèques. »

Vous pouvez trouver un complément d'information au sujet du programme du tarif des livres de bibliothèque dans le Web à <www.cla.amlibs.ca/lbr.htm> ou à <www.asted.org/publications/autres/tlb.html>. ♦

Notes

¹ *The Library Book Rate (Postal Subsidy) September 1993*. Ottawa, Canadian Library Association, 1993.

² *Proposition au ministère du Patrimoine canadien pour la reconduction du tarif des livres de bibliothèque (subvention postale), novembre 1994*. Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, Canadian



L'IMAGERIE NUMÉRIQUE :

Vers une convention internationale sur l'orientation, les lignes directrices et les pratiques exemplaires

par Doug Hodges,
Gestion des ressources en information

(Texte adapté du compte rendu de la conférence conjointe du National Preservation Office du Royaume-Uni et du Research Libraries Group, à l'Université de Warwick (Angleterre), du 28 au 30 septembre 1998.)

Il s'est produit, au cours des dernières années de la présente décennie, une quantité croissante d'activités de numérisation au sein des bibliothèques, des services d'archives, des musées et d'autres organisations. Ces activités portent à la fois sur les textes, les images, les enregistrements sonores, les films et d'autres documents de toutes formes et dimensions. Au fur et à mesure que ces travaux passent du stade de projet

expérimental à celui de programme de grande envergure, nombre de gestionnaires et de spécialistes de bibliothèque se préoccupent des questions que sont les besoins des usagers, l'accès, l'interfonctionnement, la conservation, l'efficacité, l'efficience, les changements technologiques, et d'une kyrielle d'autres sujets.

Le recours à l'imagerie numérique pour reformater les images physiques, afin qu'elles puissent parvenir aux usagers par des réseaux et être conservées pour utilisation future, constitue un dénominateur commun dans la plupart des projets de numérisation. Ce type de conservation est loin d'être futile : les



difficultés d'utilisation que posent les fichiers informatiques vieux de quelques années sont bien documentées, à mesure que les logiciels, les matériels et les formats continuent d'évoluer.

Pour les bibliothèques et d'autres organisations qui réalisent des activités de numérisation, s'assurer que les images numériques puissent être conservées pour accès et utilisation futurs représente un enjeu fondamental. On compte une pléthore de normes en matière d'imagerie numérique, mais lesquelles sont appropriées ? Quelles sont les pratiques exemplaires ? Quel est le mode de sélection, de préparation et de balayage des documents ? Que devons-nous savoir au sujet de chacune des images avant de les convertir en de nouveaux formats de manière sécuritaire ?

Voilà certaines des questions importantes sur lesquelles a porté la récente conférence « Guidelines for Digital Imaging », tenue à l'Université de Warwick, à Coventry (R.-U.), du 28 au 30 septembre 1998. La conférence de travail, organisée conjointement par le National Preservation Office (NPO) de la British Library et le Research Libraries Group (RLG), a été tenue pour que les participants puissent collaborer en vue d'en arriver à une convention internationale sur les lignes directrices et les pratiques exemplaires en matière de projets d'imagerie numérique. Les grands objectifs de la conférence consistaient à échanger des idées sur des lignes directrices et des pratiques exemplaires en matière d'imagerie numérique, à en venir à un consensus sur le but, la portée et les conséquences pratiques de tels projets, et à en apprendre davantage au sujet des projets actuels d'imagerie numérique.

Quelque 100 représentants de bibliothèques, de services d'archives, de musées, d'universités et du secteur privé en provenance du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Europe continentale, des États-Unis, de l'Australie et du Canada ont assisté à la conférence.

En prononçant le discours-programme, Anne R. Kenney de l'Université Cornell a invité les participants à faire consensus sur ce qui constitue la meilleure **orientation** concernant des projets d'imagerie numérique, plutôt que de s'attarder nécessairement aux **lignes directrices**.

Elle a établi une distinction entre les deux en faisant remarquer que l'orientation invite à des choix rationnels basés sur des questions, tandis que les lignes directrices tendent à être prescriptives.

Des experts ont présenté des exposés sur des questions faisant intervenir la sélection, la préparation des documents ainsi que la saisie des images. Puis, les participants ont composé trois groupes d'après ces thèmes afin de produire des consensus sur les pratiques exemplaires, les aspects comportant des écarts importants d'opinion, et les points où il est nécessaire de faire d'autres efforts. Les responsables ont présenté les résultats des discussions en séances plénières.

Au moment de mettre sous presse, les actes de la conférence étaient encore en préparation. L'auteur assume la responsabilité de tout simplisme ou d'inexactitude dans le présent compte rendu sommaire. Le lecteur est invité à consulter le contenu intégral des actes à l'adresse <www.rlg.org/preserv/joint/index.html>.

A. SÉLECTION

Voici la liste des responsables du groupe qui a discuté de la sélection des documents en matière d'imagerie numérique : Julia Walworth (Université de Londres, R.-U.), Paul Ayris (University College, Londres), et Janet Gertz (Université Colombia), qui a présenté les résultats des discussions du groupe sur la sélection. Il a été recommandé que :

- il ne soit prescrit aucun ensemble unique de lignes directrices;
- les établissements devraient formuler leurs propres directives et lignes directrices en matière de sélection quant aux décisions sur ce qu'il y a à numériser;
- il devrait y avoir un site unifié concernant l'information et l'orientation sur le processus de sélection pour numérisation.

Voici également un certain nombre de points d'ordre général :

- à l'étape de la sélection pour numérisation, il faut tenir compte du

rôle de la numérisation dans l'ensemble de l'établissement (pas uniquement la bibliothèque);

- découvrir ce que les utilisateurs recherchent pose un problème;
- la sélection requiert diverses compétences (contenu, systèmes, gestion de projet, imagerie numérique, encodage, etc.) tôt dans le processus de sélection;
- il faut s'attaquer aux problèmes de gestion des droits;
- il faut tenir compte des points généraux des collections;
- il faut dire « non » à des propositions qui ne respectent pas des critères institutionnels, même lorsqu'on peut obtenir des fonds spéciaux ou qu'ils sont accessibles.

B. PRÉPARATION

Voici la liste des responsables du groupe qui a étudié la préparation des documents pour numérisation : Alison Horsburgh (Scottish Record Office), Ann Swartzell (Université Harvard), et John McIntyre (Bibliothèque nationale d'Écosse), qui a rendu compte d'un consensus général sur les pratiques exemplaires ou les approches concernant :

- la régulation des conditions d'éclairage (contrôler les rayons UV et les lux-heures, pas uniquement les niveaux de lux);
- obtenir et utiliser des supports de livres; (sur ce point, on a fait remarquer que nombre des meilleurs supports de livres sont conçus par des conservateurs qui travaillent avec un ingénieur, un constructeur ou un technicien compétent);
- les aspects de préservation;
- la numérisation de grands documents;
- les restrictions quant à l'accès aux originaux dès qu'ils ont été numérisés; (il faut décourager l'accès des usagers aux originaux, à moins qu'il existe un besoin légitime à leur examen);
- la fourniture d'instruments de recherche appropriés pour les collections numérisées;
- lier la ressource numérique à l'original par des métadonnées.

On a également convenu que même si la numérisation a une valeur de conservation, il ne s'agit pas d'un acte de



conservation comme tel, et que les objets numérisés qui en découlent ne sont pas des supports de conservation en soi. Il est légitime de convertir des supports fixes en objets numériques pour offrir l'accès et soutenir la conservation, ou de convertir en des formats numériques simplement pour offrir l'accès. Mais numériser pour la conservation comme fin en soi, sans tenir compte de l'accès présent et futur, est un non-sens.

Les participants ont fait part d'une divergence normale de points de vue sur l'enlèvement de la reliure et le recours à des substituts pour la numérisation. Les questions dont il faut tenir compte dans ces cas comprennent le but de la numérisation (la qualité d'un substitut suffit-elle ?), la durée de vie prévue du document (l'enlèvement de la reliure ou la production d'un substitut la raccourcit-elle ?), selon que les documents doivent être expédiés à l'externe pour numérisation (ce qui pourrait être invoqué contre le recours à des originaux), et selon que les documents physiques posent déjà un risque de dégradation, auquel cas il est très important d'en réduire la manutention.

En ce qui concerne les points qui appellent des mesures, il a été convenu que davantage de recherches sur les coûts sont nécessaires, et que la collaboration est requise pour aider le personnel des bibliothèques à se perfectionner (si nécessaire) ou à trouver des mécanismes lui permettant d'assumer la préparation des documents pour numérisation et à acquérir la formation adéquate.

C. SAISIE DES IMAGES

Le groupe qui a discuté de la saisie des images numériques — Robin Dale (RLG), Stephen Chapman (Université Harvard), Jane Williams (Technical Advisory Service for Images) — a fait remarquer que, entre autres choses, il faut en venir à des définitions convenues sur ce qui est suffisant ou acceptable comme « matrice numérique », « reproduction numérique fidèle » et orientation sur le contrôle de la qualité. Ce dernier élément comprend l'établissement de la distinction entre des critères d'assurance de la qualité objectifs et subjectifs, bien que les deux soient valables.

Un consensus général s'est établi quant aux formats de fichiers à utiliser pour en arriver à assurer la conservation : les images doivent être en format TIFF (Tag Image File Format), ou dans des formats nouveaux semblables au TIFF comme PNG (format Portable Network Graphics, prononcé « ping »)¹, SPIFF (Still Picture Information File Format). Un consensus général s'est également dégagé sur les points suivants :

- la compression des images numériques doit être sans perte;
- davantage de souplesse est nécessaire dans les en-têtes de fichiers d'images pour que l'on puisse inclure toutes les métadonnées nécessaires (la documentation des niveaux gamma de couleur);
- la prévention de la perte irrécupérable de l'information dans l'image est un enjeu clé quand il s'agit de choisir les formats d'images numériques pour conservation;
- la contrôle de la qualité est essentiel. Il faut prêter attention à des éléments de base comme l'étalonnage des balayeurs et celui des écrans avant d'amorcer le travail chaque jour.

Le consensus général découlant de la séance plénière indique que les images numériques doivent être créées suivant les meilleures normes et pratiques possibles, mais en tenant bien compte des valeurs concrètes et de l'aspect plus global. Il ne faut pas oublier les besoins et les possibilités à plus long terme. Donc, il faut conserver les premiers fichiers d'images numériques de qualité, même lorsque des versions d'accès sont produites et qu'elles font une utilisation optimale des possibilités actuelles, telles les résolutions d'écran et la largeur de bande actuelle dans Internet.

Après les exposés en plénière, Michael Day (CEDARS Project) a présenté une communication sur les métadonnées pour conservation. Il a fait remarquer que toutes les approches visant à assurer l'accès continu à long terme aux ressources numériques ne dépend pas uniquement de métadonnées descriptives — qui sont nettement nécessaires pour identifier et gérer les documents numériques —, mais également de métadonnées de conservation appropriées. Les méthodes actuelles

concernant l'accès à long terme comprennent la conversion en de nouvelles normes/formats, la préservation des matériels et des logiciels, et l'émulation des technologies. Tout cela dépend du repérage et de la collecte des métadonnées pertinentes, comme la ou les normes utilisées pour créer des fichiers numériques, les méthodes employées, l'ordinateur, le système d'exploitation, le logiciel et la version utilisée.

Margaret Hedstrom (Université du Michigan) a parlé de l'archivage numérique pour conservation, en résumant les résultats de son enquête préliminaire portant sur les pratiques actuelles de conservation numérique auprès de 54 bibliothèques membres du RLG. De celles-ci, 36 n'ont pas encore rédigé de directives pour gérer les documents numériques. Dix-huit ont déjà au moins certaines directives, notamment sur les acquisitions (16) et sur la conversion (7). Beaucoup de bibliothèques répondantes ont indiqué qu'au cours des trois prochaines années, elles envisagent d'élaborer des directives sur la conservation numérique (51 sur 54), et 52 prévoient des projets de conversion numérique. Pour terminer, elle a noté le délai entre l'élaboration et la mise en oeuvre des pratiques exemplaires, et l'écart entre l'orientation actuelle sur l'archivage numérique et les possibilités institutionnelles de donner suite. Elle a indiqué les priorités suivantes :

- mettre en oeuvre les pratiques exemplaires qui existent déjà;
- offrir de la formation;
- diffuser les directives, les pratiques et les normes fructueuses;
- centrer les efforts de recherche sur les solutions prometteuses émergentes.

Le texte intégral du rapport, corédigé avec Sheon Montgomery, est accessible dans le site Web du RLG à l'adresse <www.rlg.org>.

La synthèse de la conférence a été dressée par une table ronde de rétroaction internationale composée de Seamus Ross (Bibliothèque nationale d'Écosse), Karen Turko (Université de Toronto) et Colin Webb (Bibliothèque nationale d'Australie). Dans son discours de clôture, Peter Fox (Université de Cambridge) a insisté sur l'urgence de



conserver les documents numériques originaux. Il a ajouté que son groupe de travail sur l'archivage numérique produira un guide non technique sur l'archivage numérique au printemps de 1999.

En plus des exposés et des discussions en groupe ou en plénière, les participants ont trouvé beaucoup d'occasions précieuses et agréables pour échanger des nouvelles et des idées avec des collègues au moment des pauses et des repas. Cette partie de la conférence était particulièrement, disons facilitée, en ces lieux inspirants et autour des

excellents repas servis à la Scarman House de l'Université de Warwick.

Bref, les membres du NPO et du RLG chargés d'organiser cette rencontre ont effectué un excellent travail pour ce qui est de la planification, de l'organisation, du contenu et de la logistique de la conférence, ce dont chaque participant s'est rendu compte à tout moment. Il s'est dégagé des accords appréciables sur l'orientation en matière d'imagerie numérique, et chaque groupe a relevé des enjeux importants pouvant faire l'objet de recherche et de

collaboration plus poussées. Les organisateurs et nombre de participants poursuivront l'étude de ces enjeux et le programme d'établissement de pratiques exemplaires en matière d'imagerie numérique. ♦

Note

¹Pour une brève explication des formats TIFF et PNG, voir : Shapiro, Kivi. « Formats de fichiers graphiques et de fichiers sonores », *Flash Réseau*, n° 24, 31 janvier 1996 (www.nlc-bnc.ca/pubs/netnotes/fnotes24.htm).



CONGRÈS 1998 DE L'ASTED :

Une porte ouverte sur nos services

André Paul,
Acquisitions et services bibliographiques

L'Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation tenait son congrès annuel à Montréal, du 4 au 7 novembre 1998, conjointement avec l'Association du personnel des services documentaires scolaires. Le congrès de cette année était sous le thème du « Contact », en vue de briser l'isolement et de partager nos savoirs. La Bibliothèque nationale y a délégué plusieurs membres de son personnel et occupait un des 67 stands qui composaient l'exposition.

Les congrès d'associations professionnelles constituent en effet des vitrines exceptionnelles pour « prendre contact » avec nos clients immédiats et les intermédiaires offrant le service aux usagers et chercheurs partout au pays. Tenir les professionnels de l'information informés de nos services et répondre à leurs questions, voilà en gros à quoi se sont employés nos représentants à ce congrès.

Notre participation a débuté dès les premières minutes de l'ouverture du congrès. Avant la conférence-concert sur le thème, donnée par l'Ensemble VocalPop, l'ASTED a procédé au lancement de la 21^e édition de la *Classification décimale Dewey*. Gwynneth Evans, directrice générale des Programmes nationaux et internationaux, a présenté nos remerciements aux principaux partenaires du projet et a également parlé de la belle



coopération qui avait existé entre ces partenaires en vue de la réalisation de cet ouvrage important. La Bibliothèque a fourni des ressources humaines considérables à la révision de la traduction de cet ouvrage majeur et fort

utile aux professionnels de l'information documentaire.

Lors du congrès, un atelier technique à trois volets offrait aux congressistes un bon aperçu de trois produits et services de la Bibliothèque nationale. Le premier volet présentait le tout nouveau produit *Canadiana : la bibliographie nationale*, sur cédérom ; Marie-Josée Tolszczuk, des services de référence et d'information, a expliqué le contenu du produit ainsi que les méthodes de recherche et d'affichage disponibles pour l'exploiter. Le deuxième volet portait sur l'harmonisation des formats MARC utilisés au Canada et aux États-Unis ; Nathalie Ebacher a renseigné les participants sur les activités de mise en oeuvre du nouveau format (MARC 21) et sur l'existence d'une page Web consacrée au format MARC. Le dernier volet portait sur le *Répertoire des collections spécialisées utiles à la recherche* ; Gwynneth Evans a fait un tour d'horizon de ce nouveau répertoire qui sera accessible dans le site Web de la Bibliothèque au printemps de 1999. Par ailleurs, Céline Gendron, des Services de recherche et d'information, a animé un atelier portant sur le populaire programme *Lisez sur le sujet*, la nouvelle trousse de 1998

intitulée *Partez à l'aventure* ainsi que le site Web lié au programme.

De nombreux clients actuels et d'éventuels utilisateurs ont visité notre stand, s'informant de l'un ou l'autre des services offerts ou désirant obtenir une démonstration d'un des services en



vedette : *Canadians* sur cédérom, Accès AMICUS, *resAnet*, notre site Web et le Répertoire de vedettes-matière. Les questions soulevées et l'intérêt démontré dénotent une attitude constante de « veille », autant documentaire que technologique, présente chez le personnel des bibliothèques. Ces rencontres constituent aussi d'excellentes occasions de recueillir les commentaires de nos clients sur nos services. Ces observations sont par la suite retransmises au

personnel approprié au sein de l'institution.

Nous avons procédé, comme à l'habitude, à des tirages, toujours populaires, de produits et articles reliés à nos programmes. Afin de souligner le 25^e anniversaire de l'ASTED, nous avons des « gaminets » (t-shirts) conçus spécialement pour la circonstance et sur lesquels nous avons fait imprimer un extrait de la fresque « La connaissance » d'Alfred Pellan sur le devant et un

hommage au 25^e anniversaire de l'ASTED au dos. Nous avons d'ailleurs profité de l'occasion pour offrir des exemplaires de ces gaminets uniques au personnel permanent de l'ASTED, M. Louis Cabral, M^{mes} Marie Touchette et Suzanne Lapierre, ainsi qu'à la coordinatrice des congrès de l'ASTED, M^{me} Colette Rivet, en signe de témoignage et d'appréciation pour leur travail constant afin d'assurer l'animation et la bonne marche de l'ASTED. ♦

ÉTUDES CANADIENNES

SAVOIR FAIRE :

Partez à l'aventure !

par Mary Bond,
Services de recherche et d'information

Le programme *Lisez sur le sujet* de la Bibliothèque nationale fait la promotion des livres canadiens pour enfants et jeunes adultes, de même que de l'amour de la lecture. Dans le cadre des fêtes de son dixième anniversaire, Céline Gendron du Service de recherche en littérature canadienne de la Bibliothèque a présenté le séminaire *Savoir Faire* du 21 octobre 1998.

Elle a exposé l'évolution de *Lisez sur le sujet*, expliquant qu'il a été créé à l'origine pour exploiter les relations entre les médias et susciter de l'intérêt à l'endroit des livres canadiens auprès des téléspectateurs de plusieurs émissions de télévision de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), notamment *Glory Enough for All* et *The Nature of Things: A Look at Bats*. De concert avec ces programmes, des choix de lecture traitant de sujets précis ont été distribués par l'entremise de bibliothèques et de librairies.

Après ces débuts modestes, *Lisez sur le sujet* s'est transformé au cours de la décennie pour devenir une trousse magnifiquement illustrée et annotée dont se servent des bibliothécaires, des enseignants et des parents dans tout le Canada afin de choisir la meilleure littérature de jeunesse canadienne.

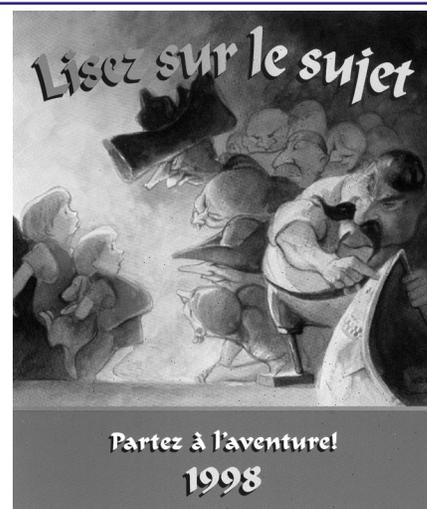
Avec l'aide de Daniel St-Hilaire, du Service de littérature de jeunesse canadienne, Céline Gendron a illustré son propos en s'appuyant sur les six dernières éditions de la trousse, qui sont

également accessibles dans le site Web de la Bibliothèque nationale à l'adresse <www.nlc-bnc.ca/ruoi/fruoi.htm>.

En préparant la section française de l'édition 1998, *Lisez sur le sujet : Partez à l'aventure !*, M^{me} Gendron a dit qu'elle s'est immergée dans la littérature pour choisir, citer et annoter des titres pour les inclure. Elle a de plus insisté sur l'importance de comprendre le lien entre le texte et l'illustration dans la littérature de jeunesse.

M^{me} Gendron a mentionné les nombreux partenaires qui ont participé à *Lisez sur le sujet*. Les partenaires et les commanditaires de l'édition 1998 sont le Secrétariat national à l'alphabetisation, Développement des ressources humaines Canada, Postes Canada, la Canadian Library Association (CLA), l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, YTV et le réseau Access.

Lisez sur le sujet est un projet collectif de la Bibliothèque nationale,



dont les Services de recherche et d'information ainsi que Marketing et édition sont responsables. Les Services de recherche et d'information s'occupent du choix du thème et des livres. Marketing et édition assurent la conception, la révision ainsi que la mise en marché et la distribution des trousse depuis 1988. Le bureau du développement de la Bibliothèque organise la commandite du programme.

Au nombre des autres activités qui soulignent le dixième anniversaire du programme, mentionnons une exposition des ouvrages inclus dans *Lisez sur le sujet* de 1998, et la publication d'articles dans le numéro de septembre 1998 de *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* (vol. 30, n^o 9, p. 1 et p. 5).

Le prochain séminaire de la série *Savoir Faire* se tiendra le 16 février. Marie-Josée Therrien, chercheuse à la Bibliothèque nationale et chef de projet à l'Office national du film, présentera « Au-delà des frontières : l'architecture des ambassades du Canada, 1930-1990 ». ♦



SAVOIR FAIRE :

Commémoration du 50^e anniversaire de la signature du *Refus global*

par Denise Leclerc,
conservatrice adjointe, art canadien récent,
Musée des beaux-arts du Canada

(Adaptation d'une présentation intitulée « Le sens des mots » donnée à la Bibliothèque nationale le 15 septembre 1998 dans le cadre de la série de séminaires Savoir Faire.)

Le mouvement automatiste montréalais est fort probablement le mouvement artistique qui a le plus puisé, au Québec et au Canada, à des sources littéraires, non pas en ce qui a trait à la source directe d'inspiration du contenu de l'art, mais plutôt comme une adaptation d'une technique de création en écriture, l'automatisme, qui avait été

élaborée par l'écrivain surréaliste français André Breton. Nous avons donc tenté, au cours de cette présentation, de tisser des liens entre un mouvement très important en peinture, ici, dans les années 1940, et le monde du livre.

Par exemple, l'histoire des rééditions du *Refus global*, le manifeste du groupe, publié en août 1948, ainsi que les lieux de publication, sont significatifs quant à leur impact sur le milieu. Les commémorations qui s'ensuivent à chaque décennie offrent l'occasion aux revues spécialisées d'élargir le débat et de faire circuler les idées dans une aire de rayonnement sociologique plus large. Les travaux d'érudition, comme les ouvrages de François-Marc Gagnon ou l'édition

critique des textes de Paul-Émile Borduas, par Gilles Lapointe, ont contribué à son rayonnement en y rajoutant le poids de l'autorité savante. Pour reprendre Jacques Godbout, ce sont tous là des jalons qui marquent le processus de ritualisation d'un mythe.

Cet exposé nous a également permis d'explicitier comment le concept de « rupture » ou encore le vocable de peintres « indépendants » avait évolué, depuis 1936, jusqu'à dépasser la sphère artistique. En conclusion, le paradoxe du groupe automatiste, qui est considéré comme un moteur de la modernité de la société québécoise, est le suivant : il se trouvait en fait à contester le rationalisme moderne en privilégiant la libération de l'inconscient par les méthodes automatistes et en se faisant davantage porteur de valeurs « anarchiques ». Nous pouvons toujours nous y rafraîchir pour y puiser un sens nouveau. Voilà pour l'évolution du « sens des mots ». ♦



Nouveau formulaire électronique d'inscription des projets de recherche en bibliothéconomie et en sciences de l'information en 1999

par Doug Robinson, spécialiste en bibliothéconomie et en sciences de l'information,
Services de recherche et d'information

La Bibliothèque nationale du Canada a rassemblé de l'information sur les projets de recherche canadiens en bibliothéconomie et en sciences de l'information depuis bien des années. Les projets de recherche sont ajoutés à la base de données maison de la Bibliothèque nationale, et sont énumérés dans les Nouvelles de la Bibliothèque nationale environ quatre fois par an. La liste des projets est également

transmise à *Current Research and Library and Information Science* (CRLIS) en Angleterre, pour être ensuite présentée à la collectivité internationale.

Le mot recherche a été interprété dans son sens le plus large, afin d'inclure toutes sortes d'entreprises, d'initiatives, d'enquêtes, d'études, de sondages et

d'innovations évalués en bibliothéconomie et en sciences de l'information. Les projets de recherche sont classés comme étant des enquêtes nouvelles, en cours ou terminées dernièrement. Autant que possible, les entrées comprennent : la ou les personnes responsables de la recherche, le titre du

projet, l'adresse de l'établissement où la recherche est effectuée ou a été terminée, l'organisme parrain ou l'organisme qui finance la recherche, la date de début et la date de parachèvement (le cas échéant), les coûts estimatifs et les citations de rapports sur le projet. Nous demandons maintenant aux chercheurs de nous faire parvenir une courte description de leur projet (jusqu'à 50 mots).

Les chercheurs sont désormais en mesure de fournir le détail de leurs projets de recherche à l'aide d'un formulaire électronique accessible dans le site Web de la Bibliothèque nationale. Cette innovation facilite la collecte d'information sur les projets de recherche au Canada.

Si vous travaillez à un projet de recherche en bibliothéconomie et en sciences de l'information ou que vous avez terminé votre recherche dernièrement, nous aimerions recevoir le détail concernant votre projet. Veuillez communiquer avec la Division des services de référence et d'information à : reference@nlc-bnc.ca en inscrivant le détail de votre projet. ♦

La Grande soirée de lecture des Prix littéraires du Gouverneur général

par Randall Ware,
Services de recherche et d'information

Le mercredi 18 novembre dernier, la Bibliothèque nationale était l'hôte, pour une septième année consécutive, d'une lecture par les lauréats des Prix littéraires du Gouverneur général. Comme d'habitude, l'événement avait lieu le jour suivant la remise des prix.



Toutefois, cette année, en raison des rénovations permanentes à l'auditorium de la Bibliothèque, la soirée s'est tenue

Les maîtres de cérémonie, Odette Gough de la Société Radio-Canada, et Ken Rockburn de la radio de la CBC, ont

En tant qu'écrivain et récipiendaire, cette lecture fut pour moi un très grand moment d'émotion et de communication avec les lecteurs et lectrices.

Christiane Frenette

dans le décor élégant de la salle de bal de l'hôtel Château Laurier au centre-ville d'Ottawa, où plus de 400 personnes se sont rassemblées pour la soirée. Grâce au Conseil des arts du Canada, la soirée a été diffusée en direct sur Internet.

mentionné dans leur mot d'ouverture que l'événement est reconnu pour son atmosphère chaleureuse et détendue. Il s'agit de la première occasion qu'ont les lauréats de rencontrer le public lecteur après avoir remporté leur prix, et

l'auditoire est nettement ravi de les rencontrer — comme en témoignent les files d'attente à la séance de signature.

« Le lecteur au Canada bénéficie d'années de grand cru », de mentionner l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale du Canada, Marianne Scott. « La richesse et la diversité de notre patrimoine publié récent témoignent du dévouement de nos écrivains et éditeurs. »

Elle a présenté le président du Conseil des arts du Canada, Jean-Louis Roux, qui s'est dit ravi de pouvoir assister à un événement si largement connu et admiré à Montréal.

Chacun des 14 lauréats a lu un extrait de son livre primé. Puis, ils ont signé des exemplaires montés de leurs jaquettes de livre, qui avaient été grossies pour l'occasion. Ces jaquettes seront exposées à la Bibliothèque.

Pour la troisième fois, le commanditaire principal de la soirée était CGI. Les Amis de la Bibliothèque nationale étaient notre commanditaire associé. Le soutien constant des Amis à cette cérémonie annuelle est également très apprécié.

La Grande soirée de lecture des Prix littéraires du Gouverneur général constitue le point culminant du programme littéraire d'automne de la Bibliothèque, et l'une des manifestations les plus courues d'Ottawa. Comme il se doit; nous avons de grands écrivains au Canada qui méritent d'être ainsi honorés. ♦

Prix littéraires du Gouverneur général de 1998

Romans et nouvelles

Diane Schoemperlen pour *Forms of Devotion* (A Phyllis Bruce Book/Harper Collins)

Christiane Frenette pour *La Terre ferme* (Éditions du Boréal)



Diane Schoemperlen

Poésie

Stephanie Bolster pour *White Stone: The Alice Poems* (Signal Editions/Véhicule Press)

Suzanne Jacob pour *La Part de feu*, précédé de *Le Deuil de la rancune* (Éditions du Boréal)



Suzanne Jacob

Théâtre

Djanet Sears pour *Harlem Duet* (Scirocco Drama/J. Gordon Shillingford Publishing)

François Archambault pour *15 secondes* (Leméac Éditeur)



Djanet Sears

Études et essais

David Adams Richards pour *Lines on the Water — A Fisherman's Life on the Miramichi* (Doubleday Canada)

Pierre Nepveu pour *Intérieurs du Nouveau Monde : Essais sur les littératures du Québec et des Amériques* (Éditions du Boréal)

Littérature de jeunesse — texte

Janet Lunn pour *The Hollow Tree* (Alfred A. Knopf Canada)

Angèle Delanois pour *Variations sur un même « t'aime »* (Éditions Héritage)

Littérature de jeunesse — illustrations

Kady MacDonald Denton pour *A Child's Treasury of Nursery Rhymes* (Kids Can Press)

Pierre Pratt pour *Monsieur Ilétaitunefois*, texte de Rémy Simard (Annick Press)



Pierre Pratt

Traduction

Sheila Fischman pour *Bambi and Me* (Talonbooks)

Version anglaise de *Les vues animées* de Michel Tremblay

Charlotte Melançon pour *Les Sources du moi — La Formation de l'identité moderne* (Éditions du Boréal)

Version française de *Sources of the Self: The Making of the Modern Identity* de Charles Taylor ♦

Guide de rédaction bibliographique Section 4 : Les documents électroniques par Danielle Thibault

La Bibliothèque nationale a publié, en octobre 1998, un supplément au *Guide de rédaction bibliographique* paru en 1989. Il présente les règles relatives à la rédaction de notices bibliographiques pour les documents électroniques. Ce nouveau chapitre met à jour la Section 4 intitulée *Documents informatisés* de la Deuxième partie du *Guide de rédaction bibliographique*.

Guide de rédaction bibliographique - 28,45 \$ (incluant le supplément)
N° de cat. : SN3-247/1989F
ISBN 0-660-92664-4

Guide de rédaction bibliographique. Section 4 : Les documents électroniques (supplément) - 2,95 \$
N° de cat. : SN3-247/1-1998F
ISBN 0-660-96055-9

On peut se procurer des exemplaires du guide et du supplément auprès de :

Les Éditions du gouvernement du Canada - TPSGC
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Téléphone : (819) 956-4802 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : (819) 994-1498